PROCÈS-VERBAL

extrait du

Compte-rendu Sténographique

du

XXVIIme CONGRÈS

tenu le 8 novembre 1946

à Bruxelles dans les Salons de la "Taverne Royale"



Imprimerie LEEMPOEL
5, rue de Danemark
BRUXELLES

PROCÈS-VERBAL

extrait du

Compte-rendu Sténographique

du

XXVIIme CONGRÈS

tenu le 8 novembre 1946

à Bruxelles dans les Salons de la "Taverne Royale"



Imprimerie LEEMPOEL 5, rue de Danemark BRUXELLES

ORDRE DU JOUR

- 1. Allocution du Président. Rapport moral. Discussion. Sanctions éventuelles.
- 2. Affiliations:
 - a) Ratification: Colombie Bolivie Equateur.
 - b) Candidatures des nouvelles fédérations d'Autriche, de Hongrie et d'Italie.
- 3. Rapport du Secrétaire-Trésorier.
- 4. Décharge à donner au Bureau de sa gestion hors mandat depuis le 1-1-1941.
- 5. Election du Président de la F. I. E.; candidature de la Fédération Française en la personne de M. Jacques Coutrot.
- 6. Trésorerie :
 - a) Cotisations pour 1946 et 1947.
 - b) Budget pour 1946 et 1947.
 - c) Prix des licences en 1947.
- 7. Nomination des Commissions permanentes.
- 8. Projet de modification aux statuts.
- 9. Modifications aux Règlements pour les épreuves.
- 10. Signalisation électrique. Rapport.
- 11. Championnat du Monde de 1947 et de 1948. Extension demandée par la Fédération argentine.
- J. O. de Londres 1948. Rapport.
 Demande de la Fédération argentine en ce qui concerne les Jurys.
- 13. Jeux Centre-Américains. Jeux Sud-Américains. Jeux Universitaires de 1947.
- 14. Prochain Congrès.
- 15. Divers: Bulletin officiel.

Diplômes et Médailles.

Commission pour encourager les Maîtres d'Armes, etc...

BAREME DES VOIX

							-					
									Questions générales	Epée	Fleuret	Sabre
Argentine . Australie . Autriche .	•				•				1 1 2	1 1 1	3 1 3	1 1 3
Belgique . Bolivie . Brésil		· ·				•		•	4 1 1	4 1 2	4 1 2	2 1
Canada Chili Colombie Cuba	• • •			• • •					1 1 1] [] [] 1] 1	1 1 1	1 1
Danemark .		•							2	1	2	1
Egypte . Espagne (po Equateur . Etats-Unis .		méi	moir	e)		•			2 1 2		1 1 2	1 1 2
Finlande . France .			:						1 4	1 4	1 . 4	1 2
Grande-Bret Grèce	agn	ie							3 1	3	3	2 1
Hollande . Hongrie .			•						3 4	3 2	2 3	4 4
Irlande . Italie		·		•	•	•		•	1 4	1 4	1 4	1 4
Luxembourg			•	•		•			1	1	1	1
Mexique . Monaco .		:							1	1	1	1 1
Norvège . Nouvelle-Zél	and	de				:			1	1	1	1 1
Pérou Pologne . Portugal .						•	•		1 2 2	1 1 3	1 1 1	1 3 1
Roumanie .					•	•			1 , ,	1	1	· 1
Suède Suisse		:		•			•		2 3	3 3	2 2	1 1
Tchécoslovac Turguie .	quie								2 1	3 1	1	3 1
Uruguay .			-						1	1	1	ŧ
Yougoslavie				٠	•				1	1	1	1

FEDERATION INTERNATIONALE D'ESCRIME

XXVII° CONGRÈS

tenu le 8 novembre 1946 à Bruxelles, dans les Salons de la «Taverne Royale»

PROCES-VERBAL

(Extrait du compte rendu sténographique.)

La séance est ouverte à 9 h. 30 sous la présidence de M. Paul ANSPACH, Président.

Ont pris place au bureau :

MM. LANGLOIS van OPHEM, Président suppléant. le Lieutenant-Colonel BRICUSSE, Secrétaire suppléant-Trésorier.

ı

Les pays suivants sont représentés à l'assemblée :

Argentine: par M. le Colonel A. BERGALLO;

Belgique: par MM. van den HEUVEL, BEAURAIN, POPLIMONT, DEBEUR,

HUYBRECHTS, PATERNOSTER;

Danemark: par la Suède;

Egypte: par M. K. AGATHON;

Etats-Unis: par la Grande-Bretagne;

Finlande: par la Norvège;

France: par MM. BONTEMPS, COUTROT, DUCHAUSSOY, LEVY, FERRI,

SCHMETZ:

Grèce: par l'Egypte;

Grande-Bretagne: par M. Ch. L. de BEAUMONT;

Hollande: par le Lieutenant-Général SCHEFFER;

Hongrie: par M. NEDECZKY;

Irlande: par la France; Italie: par M. C. ANSELMI;

Italie: par M. C. ANSELMI Luxembourg: par M. LAMESCH;

Luxembourg: par M. LAMES
Mexique: par Monaco;

Monaco: par MM. BOISSON, M. RIVES, BALLAND;

Norvège: par M. R.-L. HEIDE; Pologne: par M. J. NAWROKI;

Portugal: par MM. M.-J. da SILVA ROCHA, J. AVELAR MACHADO;

Suède: par M. H. DRAKENBERG;

Suisse: par MM. E. EMPEYTA, membre d'honneur, MAEDER, AEBERLI;

Tchécoslovaquie: par MM. J. TILLE, FISCHER;

Turquie: par la Belgique;

Uruguay: par M. le Colonel José A. CORTEZE.

Assistent, en outre au Congrès, à titre individuel, les Membres d'Honneur de la F. l. E. : MM. René LACROIX;

J. SCHOON;

G. CANOVA.

Le Président, en ouvrant la séance, souhaite la bienvenue aux Congressistes; il se réjouit de les voir si nombreux; il se félicite de la présence des Membres d'Honneur et des anciens habitués des Congrès, à côté de nombreux délégués nouveaux et plus jeunes : de ce contact ne peut résulter que la permanence des idées directrices des Congrès qui ont été la cause principale de l'essor brillant de la F. I. E. entre les deux guerres. (1)

Le Président, devant l'assemblée debout, fait l'éloge funèbre des membres disparus : le Chevalier Feyerick, Secrétaire Général modèle, tireur international brillant, pénétré du plus bel esprit sportif, tombé au champ d'honneur à la tête de son bauaillon. Il annonce que le Bureau se propose de créer un Challenge portant son nom, et destiné à récompenser la plus belle manifestation de « l'esprit sportif » montrée par une fédération, une équipe, un escrimeur, au cours de chaque année, dans la vie internationale de l'escrime (Approbation générale); le Comte Gautier Vignal, Membre d'Honneur, fondateur des nombreuses rencontres internationales à Monaco et à la Côte d'Azur; M. Adrien Lajoux, Membre d'Honneur, qui par ses remarquables connaissances pratiques et techniques, fut un précieux conseiller dans nos Commissions de Règlements, nos Directoires Techniques, et fut un Président de Jury, hors ligne; le Dr Galfré dont les travaux dans la Commission de Signalisation électrique furent d'une utilité immense pour la F. I. E.; et les nombreux camarades, qu'il est impossible de citer tous, disparus dans toutes les fédérations.

L'assemblée observe une minute de silence en souvenir des regrettés disparus.



II

Rapport moral du Président

A) Exercice 1939 à 1945 : (avec l'approbation du Congrès, la circulaire du Président du 17-11-1945 et la réponse de M. Basletta seront intégralement reproduites dans le procès-verbal du Congrès).

Messieurs,

J'estime le moment venu de vous faire un exposé, que je m'efforcerai d'être aussi objectif que possible, sur l'activité du Bureau de la F. I. E., au cours de ces dernières années.

Vous vous souviendrez sans doute que la F. I. E. devait tenir un congrès officieux au début de septembre 1939 à Mérano, à l'occasion des Championnats du Monde qui devaient se disputer dans cette ville; la guerre ayant éclaté à ce même instant, Congrès et Championnats du Monde furent décommandés à la dernière minute.

Vous vous rappelez aussi que le Congrès officiel et statutaire qui, normalement, aurait dû se tenir à Bruxelles au printemps de 1940, devait nommer un nouveau Président à la F. I. E., le mandat que vous m'aviez confié devant prendre fin le 31 décembre 1940.

A raison des événements politiques, après avoir consulté les Membres d'Honneur et sur avis unanimement conforme, le Bureau vous adressait le 21 novembre 1939 sa circulaire n° 32, vous exposant qu'il ne pouvait être question de réunir les Fédérations affiliées en un Congrès officiel et statutaire, où seraient tranchées toutes les questions qui, en temps normal, auraient dû être décidées selon les règlements qui nous régissent, le Bureau vous annonçait qu'en attendant la possibilité de réunir ce Congrès, il aurait une activité forcément fort réduite et se contenterait d'expédier les affaires courantes de la F. I. E.

Cette circulaire reçut l'approbation et l'adhésion de presque toutes les Fédérations affiliées, sauf celle de la Hongrie et de l'Italie, qui enjoignaient au Bureau, l'ordre de réunir en Italie et au plus tôt, le Congrès officiel de 1940.

Le Bureau eut un échange de vue avec ces deux Fédérations: mais après l'accession de M. Basletta à la Présidence de la Fédération italienne, il parvint à leur faire admettre l'impossibilité de réunir le Congrès officiel avant le retour d'une situation stable dans le monde. Toutefois, la Fédération italienne souhaitait réunir chez elle un Congrès officieux, simple prise de contact entre les Fédérations qui auraient pu s'y rendre: aucune décision liant l'avenir de la F. I. E. ou des Fédérations affiliées ne serait prise, et de simples échanges de vue et de vœux sur la situation de l'escrime dans le monde seraient envisagés.

⁽¹⁾ Le Congrès adresse un télégramme de sympathie à M. Van Rossem (M.-H.) dont l'état de santé ne permet pas d'assister à l'assemblée de ce jour.

Ma circulaire n° 33 du 23 mars 1940 vous en fit part. Elle n'obtint guère de succès : très peu de Fédérations se déclaraient prêtes à se rendre à un pareil Congrès.

La guerre prit ensuite un développement plus grand et, naturellement, l'on ne parla plus de cette réunion officieuse projetée, pas plus que d'aucune autre question nous intéressant.

Au cours du mois de mai 1940, le Bureau eut la douleur de voir son cher et dévoué Secrétaire-Général, le Chevalier Feyerick, tomber au champ d'honneur à la tête du bataillon qu'il commandait.

Cette perte irréparable fut suivie peu après par un événement qui devait porter un coup terrible à la vie de la F. I. E.: Au cours d'un emprisonnement de votre Président par la Gestapo, cette dernière enleva, tant chez lui qu'au domicile du regretté Secrétaire-Général, toutes les archives et tous les documents de la F. I. E. et transféra le tout à Berlin au siège central de la Gestapo, Prinz Albrechtstrasse, 8, à la disposition du « chef de la Sicherheitspolizei et du S.D., le S.S. Gruppenführer Heydrich », qui se trouvait être en ce même temps le Président (Reichsfachamtsleiter) de la Fédération allemande d'escrime.

l'obtins qu'un reçu m'en fut donné. En voici la copie en traduction :

« RELEVE

du matériel dossiers de la Fédération Internationale d'Escrime, placés en sécurité, pris à Gand et à Bruxelles

I. - Secrétariat - Gand.

- 1) 22 caisses de fiches;
- 2) 3 caisses de dossiers;
- 3) 2 paquets de livres et dossiers;
- 4) 600 francs belges (pris dans le livre de caisse);
- 5) 40 francs belges (pris dans la caisse des « ports postaux »);
- 6) une caisse métallique avec divers cachets.

II. – Bureau du Président Anspach à Bruxelle

13 paquets de dossiers.

(S.) HOLZHAUSER. »

Les médailles et les diplômes de la F. I. E., encore en réserve, me furent également enlevés.

Sitôt libéré de prison, je m'adressai au Reichssportführer von Tchammern et Osten, espérant que, par son intervention, nos archives me seraient rendues; je reçus de lui, le 19-9-40, une réponse très favorable m'annonçant qu'on lui avait dit qu'elles me seraient rendues; il ajoutait que, dans l'éventualité où cette restitution ne s'opérerait pas rapidement, je veuille bien l'en avertir.

Sans nouvelles de mes documents, je confirmai ma demande le 6-10-1940, puis le 18-12-1940.

Au début de janvier 1941, je reçus une lettre, non datée, du Président de la Fédération italienne, M. Basletta, m'annonçant sa visite pour fin février, avec le désir de « causer de plusieurs choses avec moi pour la F. I. E. ».

Le 5 février 1941, la Gestapo vint me retrouver et m'enjoignit de me rendre à Berlin à la disposition du Gruppenführer Heydrich. Celui-ci, au cours d'un entretien de plusieurs heures, me confirma avoir en sa possession toutes les archives de la F. I. E.; je me rendis compte par ses questions, qu'il les avait soigneu-sement examinées. Il exprima sa volonté de voir la F. I. E. reprendre au plus vite une grande activité; il me déclara que mes dossiers seraient remis à ma disposition, mais resteraient à Berlin, car il ne pouvait être possible pour moi de continuer à gérer la F. I. E. que par l'intervention de la Fédération allemande, puisque c'était de Berlin seul qu'on pouvait sans difficulté communiquer avec toutes les capitales d'Europe. Comme je lui marquais mon refus de me prêter à cette combinaison, il me rappela que mon mandat de Président était théoriquement expiré depuis le 31-12-1940; il me suggéra également de lui transmettre officiellement mes pouvoirs, pour assumer lui-même, avec l'aide de la Fédération allemande, la direction de la F. I. E., à titre provisoire jusqu'au moment où un Congrès, convoqué par ses soins, aurait pu nommer un nouveau Président, pour un terme statutaire.

Comme il reconnaissait pourtant que ma collaboration lui serait nécessaire, il m'annonça qu'il désignerait comme agents de liaison auprès de moi deux de ses adjoints, les S.S. Sturmführer Hoops et Talman, des escrimeurs allemands que je connaissais bien de longue date et qui, dès cet instant déjà, ne me quittèrent plus.

Je répondis à Heydrich qu'il m'était impossible de le suivre dans cette voie et j'insistai pour qu'il me rendit tous les documents de la F. I. E. En m'assurant qu'ils me seraient rendus, Heydrich me donna vingt-quatre heures pour réfléchir et lui faire part de la solution que je préconisais. Je persistai dans ma façon de penser et, le lendemain, je déclaiai aux deux adjoints d'Heydrich que la seule solution possible était de me renvoyer mes archives à Bruxelles et de laisser à moi seul la gestion temporaire de la F. I. E., mais j'ajoutais que, pour la rapidité des communications avec les Fédérations situées en Europe — pour autant que le besoin se ferait sentir d'avoir des correspondances rapides — je pourrais éventuellement accepter l'offre de les faire poster à Berlin grâce aux bons offices de la Fédération allemande, puisque celle-ci avait son siège à la Gestapo même et était ainsi le mieux placée pour éviter les lenteurs de la censure et des acheminements postaux.

Je fus reconduit à Bruxelles où, le 17 février 1941, la Gestapo revint chez moi, en la personne de Talman; celui-ci était porteur d'une lettre qu'il me remit, lettre que je devais signer, et qu'il devait ensuite rapporter à Heydrich.

Après en avoir rapidement pris connaissance, je répondis que je ne pouvais la signer et je lui demandai vingt-quatre heures pour lui remettre une autre lettre.

l'eus ainsi le temps de prendre copie du document que j'aurais dû signer. En voici la traduction :

« Monsieur le Reichsfachamtsleiter,

- » Comme vous le savez sans doute, mon mandat et celui du Bureau, est expiré en vertu des statuts de la F. I. E. depuis le 31-12-40. En raison des circonstances de guerre, il ne m'est pas possible de convoquer un Congrès qui, statutairement, pourrait décider de ma succession.
- » Les travaux de la F. I. E. sont donc en pleine inactivité. En dehors du fait même que mon mandat est expiré, je n'ai en aucune manière le moyen d'exercer personnellement les fonctions de Président pendant l'état de guerre, parce que les exigences de guerre ne me le permettent pas.
- » Le but principal de la F. I. E., de favoriser le développement du sport des armes dans tous les pays et d'organiser des concours, ne peut donc pas être réalisé par moi. L'expérience de la guerre mondiale précédente nous a appris, par contre, que par suite du repos de l'activité de la F. I. E., le sport des armes vint à s'éteindre complètement dans beaucoup de pays.
- » En tant que vieil escrimeur enthousiaste et membre fondateur de la F. I. E., il est naturel qu'il me soit tout particulièrement à cœur de voir maintenir haute, même pendant la guerre, l'activité de la F. I. E. et, avec elle, celle du sport de l'escrime.
- » Puisque, ni moi-même ni le Bureau, n'avons pas la moindre occasion d'exercer cette activité, je vois que la seule possibilité de fournir un travail pratique, réside dans le fait que l'Allemagne assumerait provisoirement la direction de la F. I. E., comme étant le pays auquel est le mieux donnée la possibilité de maintenir intactes les relations avec presque toutes les Fédérations affiliées à la F. I. E.
- » Je vous adresse, en conséquence, la prière de bien vouloir faire tout ce qui pourrait contribuer à assurer la continuité, à son profit, de l'existence de la F. I. E. et d'assumer, grâce à votre personnalité et en votre qualité de Reichsfachamtsleiter, la direction provisoire de la F. I. E. jusqu'à régularisation ultérieure.
- * Bien entendu, je me tiens encore toujours, aut:int que mes forces me le permettent, à votre disposition pour toute collaboration.
 - » Veuillez agréer, etc... »

Au lieu de signer cette capitulation, et après en avoir mis au courant le Président du Comité International Olympique, le Comte de Baillet-Latour, je remis, le lendemain, à l'escrimeur allemand Talman la lettre dont voici copie :

« Bruxelles, le 18 février 1941.

» Cher Monsieur Talman,

- * Suite à notre conversation d'hier et à notre entretien téléphonique, je vous confirme que, mandaté par 37 Fédérations nationales différentes pour gérer la F. I. E., rien ne me permet statutairement d'abdiquer mes pouvoirs et de confier la gestion de la F. I. E. à une des fédérations affiliées.
- » Même dans les circonstances actuelles où, théoriquement, mon mandat est expiré, mais où aucun successeur n'a été statutairement désigné pour reprendre ma gestion, j'ai le devoir de continuer à gérer la F. I. E. personnellement au mieux, en m'assurant de toutes les aides et collaborations possibles, jusqu'au jour où je passerai la main à mon successeur statutairement nommé.
- » Si, de son côté, eu égard aux circonstances, la Fédération allemande prenait sur elle la responsabilité de conserver les archives de la F. I. E. et d'en assumer la direction effective, même à titre provisoire, je me trouverais devant un coup de force accompli, contre lequel je serais évidemment dans l'impuissance de réagir, mais au moins j'aurais accompli la mission confiée par 37 fédérations jusqu'aux limites du possible.
 - » Veuillez agréer, ...

» Le Président de la F. I. E.,» (S.) Paul ANSPACH.

J'attendis alors les réactions à ma réponse.

Le 13 mars 1941, M. Basletta, président de la Fédération italienne, m'écrivit qu'étant allé à Berlin, il y apprit que des « propositions m'avaient déjà été faites » et que, pour cette raison, il n'était pas venu me voir fin février, comme il l'avait projeté.

Sans autres nouvelles de Berlin, je me résolus, le 27 mai 1941, d'écrire à nouveau à Heydrich : je lui dis en substance qu'étant sollicité par certaines fédérations affiliées de leur fournir quelques renseignements

d'ordre administratif, je me trouvais empêché de les satisfaire faute d'avoir mes archives. Je lui signalais aussi que des escrimeurs allemands avaient rencontré des escrimeurs hongrois et italiens et que je devrais régulariser leurs licences internationales. En conséquence, je le priais à nouveau de me renvoyer mes archives.

En guise de réponse, Heydrich m'envoya, le 25 juin 1941, la lettre dont ci-après la traduction :

- « Berlin, S.W. 11, le 25 juin 1941.
- » Prinz Albrechtstr. 8.

» Cher Monsieur ANSPACH,

- » Au sujet de l'administration de la Fédération Internationale d'Escrime, je me suis mis d'accord avec le Dr Basletta, Président de la Fédération italienne d'escrime, sur la résolution suivante :
- » Durant la guerre c'est moi, conjointement avec le Dr Basletta, qui continuerai à gérer les intérêts de la F. I. E.
- » La question de la Direction effective de la F. I. E., pour la prochaine période statutaire, pourra être réglée seulement après la fin de la guerre.
 - » J'ai désigné comme mon agent de liaison auprès de vous le S.S. Hauptsturmführer Talman.
 - » Veuillez, etc...

» (S.) HEYDRICH. »

Je lui répondis le 14 juillet 1941 dans les termes suivants (en traduction):

« Bruxelles, le 14 juillet 1941.

» Monsieur le Reichsfachamtsleiter,

- » J'ai bien reçu votre lettre du 25 juin. Je dois vous dire franchement que je comptais sur une tout autre réponse à ma lettre du 27-5-41.
- » Comme je l'avais déjà indiqué le 18-2-1941 au Hauptsturmführer Talman, mon devoir, dans les circonstances actuelles, est d'essayer personnellement, d'assurer l'administration actuelle de la F. I. E. Mais si la Fédération d'Escrime allemande ne me rendait pas, ni mes dossiers, ni mes archives, et prenait ellemême en mains proprès l'administration de la F. I. E., je me trouverais en ce cas complètement impuissant.
 - » Veuillez agréer, etc...

» (S.) Paul ANSPACH. »

Par même courrier, j'en envoyais une copie pour information à M. Basletta, et j'avisais le Comité International Olympique, en la personne de son regretté Président, de cette spoliation; j'ajoutais:

- « Les circonstances actuelles et la censure ne me permettent pas pour l'instant de protester publiquement auprès des Fédérations affiliées, et comme mes archives ne m'ont pas été rendues, je dois provisoirement m'incliner devant cette voie de fait.
 - » Vous voudrez bien trouver ci-joint traduction de ma lettre accusant réception.
- » Je vous serais toutefois fort obligé de bien vouloir noter que vis-à-vis du C. I. O. notamment, je me considère encore toujours comme le seul représentant attitré de la F. I. E. »
- Le Comte de Baillet-Latour me répondit le 16 juillet 1941 par une lettre d'où je retiens le passage suivant :
- « Vous pouvez être assuré d'autre part que vous resterez le Délégué de la F. I. E. au conseil des Délégués des F. I. du C. I. O. »

Toujours sans autres nouvelles de Berlin, je résolus d'écrire une nouvelle fois à Heydrich et j'envoyai également copie de cette nouvelle lettre à M. Basletta. Voici donc ce que je leur écrivis le 11 août 1941 :

« Bruxelles, le 11 août 1941.

» Monsieur le Reichsfachamtsleiter,

- » Ma lettre du 14 juillet 1941, tout comme celle du 27 mai 1941 étant restées à ce jour sans réponse directe, je dois en inférer que Monsieur Basletta et vous-même, vous persistez dans votre décision du 25 juin.
- » Celle-ci, je n'ai pas besoin de vous le dire, n'est pas prévue par les statuts de la F. I. E. et est absolument contraire à la coutume et la jurisprudence en pareilles circonstances: il est unanimement admis qu'en cas d'impossibilité de choisir, en suivant les prescriptions statutaires, un nouveau bureau, l'ancien seul est habile à continuer la gestion et la direction provisoires d'une association comme la nôtre.
 - » C'est assez vous dire que, personnellement, conscient des responsabilités que j'ai vis-à-vis des 37

Fédérations qui m'ont élu, je ne puis en aucune façon me rallier, par un accord exprès ou tacite, à votre décision et que je persiste dans ma demande de restitution de mes archives.

» Veuillez agréer, Monsieur le Reichsfachamtsleiter, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

» Le Président de la F. I. E.,
» (S.) P. ANSPACH.

- » Au Nationalsozialistischer Reichsbund für Leibesübungen Reichsführung.
 - » Fachamt Fechten: Herrn Heydrich.
- » Prinz Albrechtstrasse, 8,
- » Berlin S.W.
- » Copie pour information à M. Basletta. »

Pas plus que les autres, cette protestation n'obtint de réponse.

J'eus l'occasion, pendant cette période, de mettre quelques Membres d'Honneur de la F. I. E. au courant de tous ces faits, notamment M. J. Schoon, ancien Secrétaire-Général de la F. I. E. et je tiens à lui rendre officiellement un hommage pour l'appui qu'il m'a donné, notamment par une lettre qu'il adressa le 28 novembre 1941 à Heydrich, dans laquelle, se basant sur sa qualité de Membre d'Honneur de la F. I. E., il s'autorisa à critiquer sévèrement la main-mise sur la direction de la F. I. E., faite par Heydrich et Basletta; j'en extrais le passage suivant:

- « Ce qui rend vos décisions plus délicates encore, c'est que de l'enquête ouverte par M. Anspach en octobre 1939 et des circulaires envoyées par lui après, il est clair que sa ligne de conduite de continuer faute de successeur dûment élu l'exercice de la Présidence, a été approuvée unanimement par toutes les personnes consultées et par toutes les Fédérations affiliées.
- » Je suis d'avis qu'une fois la guerre finie, les moyens que vous avez choisis pour collaborer à la vie de l'escrime internationale, ne seront pas appréciés comme vous l'espérez peut-être. On se demandera pour-quoi l'Allemagne et l'Italie pour autant qu'elles contrôlent temporairement certains pays n'ont pas offert leurs bons services au Président de la F. I. E. pour lui faciliter l'exercice de sa fonction. Mais la saisie des archives et de la caisse (Note personnelle : il ne s'agit évidemment que des 640 francs pris chez le Secrétaire Général) et la prise des pouvoirs présidentiels prêteront sûrement à la critique et ne peuvent que faire du tort aux bonnes relations internationales, déjà si difficiles, à renouer après l'éloignement causé par cette guerre. »

r k

Vint alors une période de plusieurs mois de silence et d'inaction complète lorsque, au début d'août 1942, après la mort d'Heydrich, je reçus de M. Basletta, Président de la Fédération italienne, la lettre, non datée, ci-après :

Cher Anspach,

- « L'escrime européenne, c'est-à-dire la plus grande partie de l'escrime du monde entier, continue à travailler et ce serait un dommage de laisser mourir les liens internationaux. C'est pour cela qu'est intention des Fédérations italienne, allemande, hongroise, de demander en force de l'article 13 des Statuts, un Congrès extraordinaire de la F. I. E. en Italie présidé par toi, pour prendre les décisions nécessaires pour continuer le chemin indiqué par la F. I. E.
- » L'absence de quelques groupements (voyant le problème seulement du côté sportif), n'a pas grande importance, pourvu que la majorité (c'est-à-dire plus de trois quarts des voix) peut être représentée.
- » Est intention de plusieurs nations, si la F. I. E. continue à être « dormiente », de fonder une Fédération européenne qui naturellement après pourra s'agrandir, mais jamais adhérer à la F. I. E.
- » Moi, comme membre de la F. I. E., j'ai cru mon devoir de me réserver avant de faire des programmes; de t'écrire pour te faire connaître la situation et te laisser la décision que, comme j'ai dit, pourrait avoir un résultat vital pour la F. I. E.
- » Tu dois décider si la F. I. E. croit d'accepter le désir, admis par les Statuts, de trois nations parmi les plus fortes et nombreuses en escrime, de réunir un Congrès, pour trouver le moyen de faire continuer la F. I. E., ou de les laisser libres de faire ce qu'elles croient mieux.
- » Je te prie de m'envoyer un peu vite ta réponse, que j'espère favorable, pour avoir le temps d'organiser le Congrès.
 - » Je t'envoie mes amitiés, avec l'espoir de te voir bientôt,

» (S.) G. BASLETTA.

9

Je répondis aussitôt, par retour du courrier, à M. Basletta, dans les termes suivants :

« Bruxelles, le 5 août 1942.

» Cher Basletta,

- » Je viens de recevoir ta lettre, non datée, relative à un Congrès extraordinaire de la F. I. E.
- » Je tiens tout d'abord à mettre les choses bien au point en ce qui concerne le reproche que tu adresses à la F. I. E. d'être « dormiente ».
- » Si la F. I. E. est en sommeil actuellement, le Bureau en fonction au moment où la guerre a éclaté n'en est aucunement responsable, le coupable ou pour mieux dire les coupables sont ceux qui contrairement à tout droit, contrairement à toute coutume, contrairement aux Statuts de la F. I. E., sont venus saisir au grand complet toutes les archives et tous les dossiers de la F. I. E., puis ont décidé qu'ils assumaient la gestion et la direction de la F. I. E. pendant la guerre.
- » Tu sais très bien dans quelles circonstances ces archives ont été saisies, tu sais très bien que dès le mois de septembre 1940, Monsieur le Reichssportführer m'avait fait savoir par écrit que celles-ci me seraient rendues sous peu; néanmoins tu sais que j'ai été en février 1941 convoqué à Berlin, et tu sais qu'on m'y a promis de me rendre tout ce qui appartenait à la F. I. E. pour me permettre de continuer à gérer les intérêts de la F. I. E., mais avec le concours de la Fédération allemande pour me faciliter l'exercice de ma fonction; tu sais aussi que tu m'avais écrit que tu viendrais conférer à ce sujet fin février 1941, mais que le 13 mars tu m'as écrit qu'étant allé à Berlin, tu n'avais pas cru nécessaire de me parler parce qu'on t'avait mis au courant des propositions que l'on m'avait faites, et qu'on te priait d'attendre ma réponse. Or, cette réponse je l'avais déjà formulée par écrit dès le 18 février 1941 en disant (et on a dû te le dire): « que rien ne me » permettait statutairement d'abdiquer mes pouvoirs et de confier la gestion de la F. I. E. à une des Fédé» rations affiliées... que j'avais le devoir de continuer à gérer personnellement la F. I. E. en m'assurant de » toutes les aides et collaborations possibles ».
- » Tu sais enfin, qu'ayant rappelé ce point de vue le 27-5-41, il me fut notifié le 25 juin 1941 que deux Présidents de Fédérations nationales (dont toi « le Dr Basletta, président de F. I. S. ») assumaient la direction et la gestion de la F. I. E. durant la guerre, et gardaient toutes mes archives!
- » J'ai protesté auprès de toi notamment par mes lettres du 14-7-41 et du 11 août 1941. Tu sais que tu ne m'as jamais répondu.
- » Donc si la F. I. E. est « dormiente », la faute en est 1° au fait que le Bureau a été dépouillé de toutes ses archives, 2° à toi pour moitié depuis juin 1941, époque où tu devais assumer sans le moindre droit, la direction et la gestion de la F. I. E. dont j'attendais avec curiosité le premier signe d'activité, qui vient seulement de m'atteindre après un an et demi.

**

- » Ceci dit, pour mettre clairement les responsabilités à jour, je constate que ta lettre, que je viens de recevoir, fait preuve d'un certain revirement et a pour souci de respecter les statuts dans une certaine mesure; c'est en effet en te basant sur l'article 13 des statuts que tu désires faire convoquer un Congrès que tu demandes l'avis du Bureau et que tu m'en offres a présidence.
- » Je suis tout à fait d'accord avec toi qu'il est important que « le chemin indiqué par la F. I. E. » soit continué dans la mesure du possible actuellement et comme la proposition des Fédérations italienne allemande et hongroise est tout à fait conforme aux statuts je suis prêt à convoquer un congrès extraordinaire, mais pour cela je dois avant tout être en possession de mes dossiers. Je ne sais même plus qui convoquer et n'ai plus aucune adresse, toi seul peux intervenir pour me faire renvoyer toutes mes archives. Où se tiendrait ce Congrès? Quand? Tu sais que la préparation d'un Congrès exige des mois de travail, tu sais aussi que les Fédérations doivent en être averties très longtemps à l'avance car les points de l'ordre du jour doivent arriver au Bureau deux mois au moins avant la date du Congrès (article 13).
- » Quelles Fédérations, crois-tu, pourront assiter au Congrès? La question des passeports et des visas à obtenir est difficile. Souvent il faut attendre 6 mois avant d'avoir la permission de voyager, et je doute que les autorités militaires ici donnent un visa pour un Congrès sportif.
- » La question budgétaire doit aussi être envisagée : qui supportera les frais du Congrès? Qui payera les déplacements du Bureau, etc.?
- » Si, donc, selon la vraisemblance, ce Congrès éventuel ne comportait que fort peu de Fédérations affiliées, quelle serait la valeur de ses décisions?
- » Le problème mérite réflexion; je suppose que comme gérant de la F. I. E. depuis un an et demi tu y a réfléchi et que tu as déjà une réponse mûrement étudiée?
- » Incidemment tu parles de la menace d'une Fédération européenne qui ne pourrait jamais adhérer à la F. I. E., j'ai moi aussi réfléchi à cette question. As-tu songé qu'elle serait « ipso-facto » exclue des Jeux Olympiques, car j'ai la déclaration formelle du C. I. O. que la F. I. E. restera reconnue par lui...
 - » A ta demande, je t'envoie cette réponse très vite, sans avoir cu le temps de consulter personne.

- » A mon tour je te demanderai aussi une réponse à mes différentes questions pour savoir à quoi m'en tenir.
 - » Je te prie, mon cher Basletta, de recevoir mes amitiés.

(Signé) Paul ANSPACH Président de la F. I. E.

Ce n'est que le 16 septembre que M. Basletta me répondit et voici ses explications :

VIGEVANO, 16 Septembre 1942, - XX"

Cher Anspach,

- « Mon reproche, si on peut appeler comme cela ma lettre, a eu le résultat d'éclaircir des faits ignorés par moi et le moyen de me défendre de ton reproche.
- » A la fin du mois de février 1941, j'espérais pouvoir venir à Bruxelles pour réussir à débrouiller l'affaire des documents; mais à Berlin on m'a fait de l'opposition, et on m'a dit que la Fédération allemande aurait composé le différend. Après, on m'a proposé la Présidence à deux de la F. I. E. et j'ai refusé parce que c'était contraire à mon point de vue, et à ceux du Comité Olympique Italien.
- » Depuis ce moment-là je n'ai plus rien su, c'est-à-dire que je n'ai pas eu tes lettres, je n'ai eu aucune charge de Président et je n'ai eu plus aucune réunion ni avec le Reichssportführer ni avec le Président allemand et je n'ai jamais, ni vu, ni eu les documents de la F. I. E. Tu comprends donc à présent pourquoi j'ai écrit que la F. I. E. était « dormiente ».
- » Dans le courant de mars 1942 j'ai cu une proposition de la Fédération hongroise, de réunir un Congrés à trois entre la Fédération italienne, la Fédération allemande et la Fédération hongroise et on m'a envoyé un « schéma » de statuts. J'ai répondu qu'à l'occasion de la rencontre sportive aux trois armes entre les trois nations à Budapest, au mois d'octobre 1942, on aurait pu en parler. C'est pour cela qu'à présent, vu que M. Rau a été nommé Président de la Fédération allemande, j'ai cherché de reprendre des contacts avec la F. I. E. pour venir à une solution avec laquelle l'escrime mondiale aurait eu quel-qu'avantage; mais je suis arrivé en retard parce que les Présidents de plusieurs Comités Olympiques Nationaux ont décidé la formation de la Fédération Européenne d'Escrime, avec Président le Ministre Paolo Thaon di Revel. Créer les liens entre cette nouvelle Fédération, la F. I. E. et le probable nouveau C. I. O. (parce que je crois que l'avenir ne peut répondre aux nouvelles directives) sera dévolu au nouveau Président.
- » Voilà donc expliqué ce que j'ai fait, et que je croyais juste pour le sport auquel j'ai donné et je donne du temps et de l'argent.
 - » Les documents de la F. I. E. sont à Berlin et, que je sache jusqu'à présent, aucun les a vus.
 - » Les autres propositions viennent donc à tomber (il s'agit du projet de Congrès)...
- » Voilà tout expliqué; prochainement après la réunion de München du 19 septembre, le Ministre de Revel pourra me communiquer quelles sont les directives pour reprendre l'escrime en Europe.
 - » Au revoir, etc...

(Signé) BASLETTA

Dans l'entretemps, Heydrich étant décédé, j'avais écrit une nouvelle fois, le 8 août 1942, au Reichssportführer von Tachammer et Osten pour lui demander quel était le successeur d'Heydrich et pour le prier d'insister, auprès de ce dernier, pour que mes archives me soient enfin renvoyées. Je reçus une réponse seulement datée du 6 novembre 1942, dans laquelle son secrétaire me signifiait :

- 1°) qu'il ne fut possible au Reichssportführer d'entrer en possession de mes documents il y a quelques jours seulement.
- 2°) Qu'en outre, puisque les affaires de la F. I.E. étaient gérées par la Fédération italienne, le Reichs sportführer, après réception des archives, les a aussitôt tenues à la disposition de la Fédération italienne, de sorte que pour l'instant cette dernière seule était en état de me faire savoir si elle n'avait besoin de tout ou partie de ces archives.
- 3) Pour le moment ces archives reposaient encore à Berlin dans la « Haus des Deutschen Sports ». l'occasion du transport ne s'étant pas encore présentée, les Italiens seuls ayant le droit de disposition.

Devant ces contradictions entre les déclarations du Reichssportführer et celles de M. Basletta, j'écrivis d'une part à Basletta, lui donnant connaissance de la lettre du Reichssportführer et le priant de bien vou-loir aviser officiellement celui-ci qu'il pouvait me renvoyer ces archives; d'autre part j'écrivis au Reichssportführer que je priais Basletta de lui faire savoir qu'il pouvait me restituer mes documents (14 novembre 1942).

M. Basletta me répondit le 28 novembre 1942 qu'il avait « l'impression qu'on joue à cache-cache », parce que la Fédération italienne n'avait jamais assuré la gestion de la F. I. E.; que ce serait éventuellement la Fédération européenne qui aurait cette responsabilité, mais qu'en fait celle-ci n'existait pas encore; qu'en tout cas lui (Basletta) en sa qualité de Président de Fédération Nationale, ne pourrait pas

faire partie du Conseil de la Fédération européenne et que, personnellement, il ferait œuvre pour que les archives de la F. I. E. viennent à Bruxelles. Il ajoutait : « prochainement j'aurai des nouvelles à te donner. »

Je n'ai jamais reçu de réponse du Reichssportführer et n'ai plus reçu de lettres de M. Basletta depuis.

- \$ \$:\$3

En 1944 lorsque j'appris par un communiqué de presse que des bombes avaient atteint l'Institut International Olympique, situé aussi dans la « Maison du Sport allemand », j'écrivis pour savoir quel avait été le sort des archives de la F. I. E. et, dans l'éventualité où elles seraient intactes, j'insistat pour qu'on me les renvoie, enfin, d'urgence.

Le 24 juin 1944, il me fut répondu par les services du Reichssportführer qu'en raison des attaques aériennes massives, la plus grande partie des archives et les documents importants détenus par eux avait été soigneusement emballés dans des caisses, déposées en des endroits sûrs; qu'il leur était malheureusement impossible en ce moment, dans cet immense matériel, de faire des sondages pour reconnaître quelles étaient les archives de la F. I. E., et si celles-ci étaient au complet ou non; dans un temps donné ils espéraient pouvoir me donner d'autres renseignements.

Telles furent les dernières nouvelles reçues relatives à mes archives.

Au cours de l'été dernier (1945), je me suis proposé de me rendre moi-même à Berlin pour tâcher de reconnaître et retrouver quelque chose de ce qui avait été enlevé à la F. I. E. Je reçus du Gouvernement belge des ordres de Mission de me rendre à Berlin à cette fin, signés tant du Ministre de la Défense Nationale que du Ministre des Affaires Etrangères qui, tous deux, avaient compris la légitimité et l'intérêt de ma demande.

Malheureusement les Autorités britanniques, qui devaient consentir à ce voyage (la Maison du Sport allemand se trouvant dans la zône occupée par les Britanniques) ont estimé que l'objet de ma mission ne justifiait pas une autorisation de voyage à Berlin.

#: #: *

Dans ces conditions, pour l'instant, le Bureau de la F. I. E. se trouve à peu près dépourvu de tout élément de travail et il doit repartir de zéro.

PROCHAIN CONGRES. — J'estime qu'il est bon d'y songer, mais qu'il est prématuré de le convoquer à brève échéance parce que :

- 1) Il faut laisser d'abord à beaucoup de Fédérations Nationales le temps de reprendre vie, de se reconstituer, de s'épurer, d'avoir elles-mêmes réfléchi aux problèmes internationaux après s'être assurées de leur activité nationale.
- 2) Les difficultés de voyage sont encore très grandes, tant par route, par fer, par eau que par air; les passeports et visas sont difficiles à obtenir; le coût des déplacements est extrêmement onéreux.

Toutefois, j'estime que ce ler Congrès d'après-guerre devrait certainement se réunir en 1946. Je serais extrêmement heureux d'avoir vos suggestions quant à ce.

**

Tels sont les faits que j'ai cru devoir porter à votre connaissance et les points sur lesquels je pense qu'il convenait d'attirer votre attention au moment où, après une épreuve terrible, l'escrime internationale revient à la vie. La F. I. E. commence une ère nouvelle : si vous le voulez tous, elle reprendra bientôt sa place d'honneur dans le monde sportif; elle a foi en vous, ayez foi en elle!

Le Président de la F. I. E., (Signé) Paul ANSPACH.

**

Comme mise au point et exposé de faits M. Basletta écrivit la lettre ci-après, qui fut également portée à la connaissance de toutes les fédérations par la circulaire n° I du 15 mars 1946.

VIGEVANO, li 15 Febbraio 1946.

A Monsieur

le PRESIDENT DE LA FEDERATION INTERNATIONALE ESCRIME.

BRUXELLES, Rue de la Victoire, 211.

J'ai lu la relation envoyée aux Fédérations; à présent que je suis en connaissance des faits qui se sont déroulés, je désire mieux éclaireir ma conduite.

Lorsque j'ai été nommé Président de la F. I. S., j'ai trouvé au C. O. N. I. le désir d'avoir la F. I. E. en Italie. Je ne voulais pas suivre des voies antistatutaires, parce que je me considérais membre de la F. I. E., organisation à laquelle j'avais donné du temps et indirectement de l'argent (les frais pour les Congrès et les réunions étaient personnels) et j'aurais considéré que agir autrement aurait été faire un tort à un Homme, duquel j'avais eu l'honneur d'être vraiment ami, qui avait beaucoup d'attachement pour la F. I. E. et qui était tombé pour sa Patrie, le Chevalier Feyerick.

Le 1940 se déroula sans avoir aucune nouvelle de la F. I. E. et moi personnellement, si je ne me trompe pas, je crois d'avoir écrit à Bruxelles, sans avoir eu aucune réponse.

En janvier 1941, j'ai reçu une invitation de me rendre à Berlin pour une rencontre d'escrime, et tout de suite j'ai écrit à M. Anspach annonçant ma probable visite, et je le priais de me faire connaître le moyen pour le retrouver, lettre à laquelle j'ai eu réponse avec le numéro du téléphone (37.17.51).

Le 6 mars 1941 à mon arrivée à Berlin, j'ai cherché tout de suite d'avoir la permission de me rendre à Bruxelles; on m'assurait que M. Heydrich aurait pu me la faire tenir. Au dîner de gala, j'at eu par M. Heydrich la proposition de diriger la F. I. E. à deux, mais je lui ai fait répondre (je ne parle pas l'Allemand) que je n'étais pas d'accord pour plusieurs motifs et que le C. O. N. I. était contraire; je n'ai pas pu, à cause de la manifestation et de la difficulté de la langue, faire une discussion, ni expliquer mon avis. J'ai fait demander la permission de me rendre à Bruxelles pour avoir le point de vue de M. Anspach; il fut répondu que ce n'était pas possible, et si j'ai bien compris, que M. Talman aurait pu en parler.

Si on avait pris une décision quelconque, pourquoi j'aurais écrit les lettres suivantes à M. Anspach? J'aurais dû le considérer déchu.

Vigevano, 13 mars 1941. M. Heydrich. Président Féd. All. — « Rentré en Italie, je sens le de-» voir de vous envoyer le remerciement pour l'accueil que j'ai eu à Berlin. Je vous serai bien recon-» naissant si vous voudrez me tenir au courant de la réponse de M. Anspach au but de prendre les » accords pour la meilleure solution, et pour le bien de l'escrime. »

Vigevano, 13 mars 1941. M. Anspach. Prés. F. I. E. — « Cher Anspach, je suis allé à Berlin, mais » je n'ai pu venir te voir parce que, au dernier moment ils m'ont dit qu'ils t'avaient déjà fait des » propositions, et m'ont prié d'attendre la réponse que tu aurais donnée. J'espère que mon voyage soit » seulement renvoyé et de te voir prochainement. Je ne sais pas exactement quelles sont les propositions, » mais j'espère qu'elles soient pour le mieux. Mes salutations... »

Ces lettres démontrent que j'étais à l'obscur de tout ce qui avait été fait par M. Heydrich, et je ne l'ai plus vu, ni j'ai eu aucune nouvelle, ou réponse.

Après quelques temps, j'ai écrit la lettre non datée; le 16 septembre 1942 j'ai répondu à M. Anspach, et le 28 novembre 1942 j'ai envoyé une autre lettre-réponse qui peut être mieux éclaircie par celle que m'a envoyée M. Rastelli, mon sccrétaire, en rentrant le 8 août 1942 de l'Allemagne où je n'avais pas voulu aller. — « Mon Cher Président... Comme tu auras lu sur les journaux, la réunion » berlinoise a été surtout un Congrès des Représentants du sport. Pour l'escrime, j'ai fait bien peu; » j'ai eu un long discours avec Rau, qui a été nommé Président de la Fédération allemande et nous nous » sommes mis d'accord, selon ton désir de considérer toujours M. Anspach, Président de la F. I. E. et » que en octobre à Budapest on aurait pris des accords pour le Secrétariat... J'ai demandé la consigne » des archives de la F. I. E. mais nous ont fait une « brutta figura ». Au premier moment, ils ne sasaient pas où ils étaient, après ils les ont trouvées,» et ont fixé un rendez-vous avec M. Jensch, secré taire de von Tschammer, et M. Rau mais nous nous» sommes trompés sur l'endroit; le deuxième rendez-vous n'aboutit à rien parce que M. Jensch n'est pas» venu. Après, M. Jensch a dit que les archives de toutes les Fédérations étaient réunies en 200 caisses» à la police, on m'a assuré que tout sera envoyé à Rome, mais je le croirai lorsque je le verrai... M. » Rau pourra confirmer. »

Tout cela montre clairement que je n'étais pas au courant de ce qui a été fait par l'Allemagne contre la F. I. E. et qu'au Congrès on a demandé ma coopération, j'ai fait mon possible pour agir dans l'intérêt de la F. I. E. et pour obtenir les documents réquisitionnés.

Après la lettre du 28 novembre, je n'ai plus écrit parce que c'était défendu; les guerres de Grèce et d'Afrique commençaient à préoccuper les dirigeants et le C. O. N. I. ne s'occupa plus de la F. I. E. Seulement, quelque temps après, les Com. Olim. Allemand, Italien, Hongrois, nommèrent Président d'une fédération européenne (qui n'avait pas de statut, ni avait été approuvée par les Fédérations le comte de Revel, qui surpris, envoya une lettre aux trois Fédérations d'escrime; déclarant qu'il aurait accepté seulement si les Fédérations l'auraient nommé elles-mêmes. Après, on a eu la chute ou fascisme; le Gouvernement Badoglio me renomma Président, charge que j'ai laissée le 8 septembre 1943 parce que je n'ai adhéré au fascisme républicain.

Je désire à présent qu'il soit reconnu qu'on ne peut pas avoir des doutes sur mon affirmation que je n'avais pas connaissance de tout ce qui a été fait par M. Heydrich et que pour cette raison je n'y ai pas adhéré, adhésion que dans tous les cas, je n'aurais pas donnée.

Je me suis toujours considéré membre de la F. I. E. et j'ai fait l'impossible pour la tenir vivante, elle et l'escrime. Je désire cela seulement pour ma satisfaction, vis-à-vis de Membres d'Hon-

neur, des Présidents des Fédérations; des escrimeurs, même si mes affaires ne me permettront plus de m'occuper d'escrime.

Veuillez agréer, mes salutations distinguées.

(Signé) Giulio BASLETTA.

**

B) Exercice 1946.

Messieurs.

Je ne reviendrai donc pas sur tous les événements qui ont si durement frappé la F. I. E. durant les années tragiques que nous avons tous vécues.

Et pourtant il est certaines questions que le Congrès devra résoudre.

Il y a eu des faits posés par des fédérations affiliées qui sont de véritables « crimes contre la F. I. E. ».

Je cite notamment : l'enlèvement de toutes les archives pour les placer dans les bureaux d'une fédération affiliée; le fait que des dirigeants de fédérations affiliées se sont arrogé le droit de se substituer au seul Bureau légalement et statutairement constitué, et ont décidé qu'ils assumaient seuls ou conjointement avec d'autres la Présidence et la Direction de la F. I. E., jusqu'au moment où un Congrès régulier aurait pû être convoqué; le fait enfin que certaines fédérations affiliées ont constitué une fédération européenne en opposition avec la F. I. E.

Il ne semble pas douteux que ces faits tombent sous l'application de l'art. 6, n° 2, lit. b. et c. de nos statuts qui stipule :

- « Les Fédérations ou groupements affiliés perdent la qualité de membres de la F. I. E. par... radiation : celle-ci ne peut être prononcée que par l'assemblée générale.
 - » a)
 - » b) si les Fédérations ou groupements affiliés ont enfreint les présents statuts;
 - » c) s'ils se sont montrés indignes de faire partie de la F. I. E.

C'eut été le cas, je pense, sans discussion possible pour la Fédération Allemande : mais celle-ci à cessé d'exister. Vous aurez à examiner la situation morale des fédérations de l'Italie, de la Hongrie, qui je me hâte de le dire sont réorganisées dans un esprit totalement différent de celui des dernières années d'avant-guerre, avec des dirigeants animés d'autres idées; peut-être serez-vous amenés aussi à envisager le cas de la Roumanie, dont le Bureau n'a pas encore réussi à avoir des nouvelles.

Il est toutesois, en outre, une fédération, dont le Bureau n'a plus jamais entendu parler, mais qui peut-être existe encore, et qui selon nos vues devrait être radiée, c'est celle du Japon, pays qui est exclu du Comité International Olympique et dont les fédérations pour d'autres sports ont toutes été rayées des fédérations internationales.

Je suppose qu'à son égard le Congrès prendra les mêmes dispositions.

Nous avons reçu en tout état de cause la candidature de la nouvelle fédération autrichienne. Là, la situation est nettement différente de celle de l'Italie et de la Hongrie. En 1938 la fédération autrichienne nous a fait savoir qu'elle a'existait plus, qu'elle entrait en bloc dans la fédération allemande. En 1945, l'Autriche ayant repris son indépendance, une nouvelle fédération a été créée, et elle pose sa candidature à la F. I. E. Cette fédération a été créée dans un esprit totalement différent de la fédération allemande dans laquelle l'aucienne fédération autrichienne avait été englobée. Vous aurez donc à décider dans quelques instants de l'admission de cette fédération.

Mais il y a peut-être dans toutes ces fédérations, des individualités qui ont failli à leur devoirs envers la F. I. E. Je pense que le Congrès pourra décider, d'une manière générale, que tout escrimeur qui, au cours de la guerre, a participé à des actes criminels ou qui a eu une part quelconque de responsabilité dans ces actes, manifestement opposés aux intérêts de la F. I. E., doit être radié à vie de la F. I. E. Dès lors, s'il apparaît un jour à un bureau quelconque de la F. I. E., que cet escrimeur reprenne contact ou tente de reprendre contact avec elle, ce jour-là le Bureau devra le considerer comme radié par la décision de ce Congrès et lui refuser toute licence, tout cela en se conformant aux stipulations de l'art. 8 de nos statuts.

* *

Il y a un peu plus d'un an, lorsque la guerre avait pris fin dans le monde entier, le Bureau de la F. I. E. se devait de faire revivre la F. I. E. Mais il se trouvait devant une tâche véritablement difficile. Il ne possédait plus rien : plus un dossier, plus la moindre archive, plus une seule fiche de contrôle de licence, plus même la liste complète des fédérations affiliées, plus même son répertoire d'adresses.

Il est fier de pouvoir vous annoncer qu'après un an d'efforts il a repris contact officiellement avec trente-quatre fédérations nationales et indirectement encore avec quelques escrimeurs de pays où si les fédérations nationales, en tant que telles, ne lui ont pas encore donné signe de vie, nous savons toutefois que ce n'est plus qu'une question de quelques jours. Si bien qu'aujourd'hui, de toutes les anciennes fédérations affiliées, il n'en est que sept dont nous ne pouvons vous donner aucune nouvelle : ce sont celles du Canada, d'Espagne, d'Estonie, de Lettonie, de Roumanie et de Yougoslavie.

Par contre le Bureau a admis provisoirement trois nouvelles fédérations et vous ratifierez, j'en suis certain, sa décision. Ce sont celles de Bolivie, de Colombie et d'Equateur, qui lui ont fait parvenir tous les documents requis et les assurances exigées.

*** ***

Il est aisé de comprendre que, durant la guerre, les contacts et rencontres, entre escrimeurs de différents pays, ont été extrêmement rares. Mais, dès le début de 1946, un désir général s'est manifesté dans tous les coins du monde de recommencer matches et tournois internationaux.

Les difficultés de communication ont fait, qu'au début ce furent surtout les rencontres entre pays voisins qui eurent lieu; petit à petit les déplacements furent un peu plus éloignés et plus nombreux.

Le Bureau, en tant que porte-drapeau de la F. I. E. et se devant d'en faire respecte: et observer les statuts, a encouragé la reprise de ces contacts qui répondaierent à son but principal reproduit en tête de l'art. I et qui consiste à favoriser le développement international des armes entre escrimeurs amateurs de tous pays. Grâce à cette première année d'efforts de tous, nous pouvons escompter mieux encore pour 1947, car, s'il fallait une preuve complémentaire du désir que chacun a de renouer ces relations, qui ont été le grand charme de la F. I. E. entre les deux guerres, nous la trouverions dans les candidatures que cinq fédérations nous ont spontanément adressées pour l'organisation des Championnats du Monde en 1947.

Vous aurez à décider parmi elles, celle qui aura le grand privilège de voir les premiers grands chocs internationaux avant les J. O. de 1948. Déjà dans le même ordre d'idée, sont annoncés pour ces jours-ci et pour l'année prochaine des championnats Sud-Américains, les Jeux Centre-Américains et des Caraïbes, les Jeux Universitaires Mondiaux, dans lesquels l'escrime a une part importante.

Mais ces rencontres exigeaient également l'observation d'une autre règle impérative : la délivrance de licences internationales. Vous avez tous compris que sans Secrétaire Général, sans aucun document, sans aucune fiche de contrôle, il était impossible au Bureau, au cours de cette année de reprise de contact, de procéder à ce travail, par trop absorbant; nous vous avons donc priés tous, de procéder vous-même cette année bona-fide à cette distribution et en fin d'exercice, de vouloir en créditer notre Trésorier. Dès l'exercice prochain, le Secrétaire-Général reprendra intégralement le service et le contrôle des licences. Nous devons signaler ici en passant, le geste gracieux de la Fédération Portugaise, qui bien que n'ayant eu aucun contact international durant les dernières années, n'en a pas moins continué à licencier ses tireurs depuis 1939, sans interruption, afin d'apporter ainsi une aide financière à la F. I. E. Nous lui en sommes profondément reconnaissants.

Cette question des « licences » nous amène tout naturellement à vous parler de la situation financière de la F. I. E. Sans empiéter sur le Rapport que vous présentera M. Bricusse, vous vous rappelez sans doute que nous avions eu la bonne fortune d'avoir en 1939 un encaisse assez respectable. Par une chance miraculeuse, durant l'occupation de notre pays, cet encaisse est la seule chose que les usurpateurs ne nous ont pas enlevée. Cela nous a permis de faire face à nos dépenses, qui ont été réduites au minimum indispensable. Mais il est temps cependant de nous créer de nouvelles ressources.

Vous aurez à décider du prix des licences en 1947 actuellement à un taux nettement trop bas; vous devrez également décider quelle cotisation de principe il y a lieu d'exiger pour l'année 1946, et fixer celle plus importante de 1947. Enfin, il y a les créances que la F. I. É. a depuis 1939 sur plusieurs fédérations : certaines fédérations nous ont fait savoir qu'elles étaient prêtes à y faire honneur; d'autres nous ont exposé leur situation extrêmement précaire après les dures épreuves de la guerre; enfin de nouvelles fédérations vont elles être obligées de reconnaître les dettes des fédérations dissoutes qu'elles remplacent actuellement C'est à vous à décider la position que devra prendre notre Trésorerie.

Une question qui peut avoir des conséquences d'une importance capitale sur tout l'avenir de la F. I. E. est la question de la revision de nos statuts : Ceux-ci datent de la fondation de la F. I. E. en 1913, lorsque seulement 9 fédérations, toutes européennes, l'ont constituée.

Aujourd'hui, la F. I. E. compte effectivement plus de trente-quatre fédérations, dont quatorze hors d'Europe. Comme l'a fait fort justement remarquer M. Schoon, il faut non seulement assurer une certaine permanence dans la ligne de conduite que doivent suivre les directions successives de la F. I. E., mais, en outre, il faut intéresser le p'us possible toutes les fédérations à la vie et aux travaux de la F. I. E. Dans cette voie déjà avant-guerre le Bureau avait multiplié ses circulaires, et il consultait régulièrement les Membres d'Honneur qu'il considérait comme le véritable aéropage de la F. I. E. Mais cela ne suffit pas : les idées de M. Schoon doivent être suivies; cela encore ne suffira pas, et il est temps d'homologuer ou de créer des zones où les fédérations voisines et éloignées du Bureau Central pour

ront s'entendre sur des problèmes qui leur sont propres, plus aisément qu'en passant pas le canal du Bureau fédéral.

Déja les fédérations de l'Amérique du Sud se sont groupées, dans le sein même de la F. I. E. et en restant inébranlablement attachées à ses statuts. Le Bureau estime ces rapprochements extrêmement heureux : il estime qu'il faut encourager pareils mouvements et envisager dans un avenir rapproché la création d'autres zones : à mes yeux, celles-ci pourront avoir une certaine autonomie; elles pourront, me semble-t-il, créer des championnats de zone, elles pourront délivrer elles-mêmes les licences à leurs ressortissants; elles nommeront leurs présidents de jurys internationaux, le tout en accord avec le Bureau fédéral et les décisions des Congrès de la F. I. E.

Certaines fédérations émettent l'idée que toutes les fédérations affiliées aient la même influence, c'est-à-dire qu'elles aient chacune un nombre égal de voix : c'est peut-être trop demander, mais il est peut-être certaines questions d'ordre général où l'on pourrait prévoir une certaine égalité. Enfin pour certaines questions également d'ordre général, certaines fédérations demandent que le vote par correspondance, sur un questionnaire précis, soit admis. Le problème de la revision des statuts est donc posé; il est vaste, complexe et impossible à résoudre en un jour. Le Bureau vous proposera de vous prononcer sur certaines questions de principe : cela fait, il vous proposera de nommer une commission spéciale chargée de codifier et coordonner vos décisions de ce jour et de vous présenter au prochain Congrès un texte précis et complet.

Quelques propositions de modifications aux Règlements pour les épreuves, dont certaines radicales, ont été adressées au Bureau. Elles méritent considération et discussion. Mais le Bureau vous proposera d'en ajourner l'examen, comme suite et conformément aux décisions du dernier Congrès en 1939, et qui sont rappelées en tête de nos règlements, à savoir, que ceux-ci sont valables pour quatre ans, et ne peuvent être modifiés que selon une procédure bien déterminée. En fait, en raison des années creuses de la guerre, nos règlements, datant de 1940, n'ont pas encore été appliqués tels quels à aucune épreuve officielle de la F. I. E. et le Bureau ne voit pas la nécessité de changer la ligne de conduite admise par les Congrès de 1939 et précédents.

Enfin, pour que la F. I. E. puisse petit à petit reprendre son activité complète, vous aurez également à nommer les membres de nos Commissions permanentes qui, elles aussi, vont se remettre au travail.

Voilà, Messieurs, en grandes lignes, les principales considérations que le Burcau croyait devoir vous présenter : le moment n'est pas venu de se laisser aller à de longs discours; il faut prendre des décisions, il faut agir, il faut travailler, si vous voulez que la F. I. E. reprenne sa place à la tête des Fédérations Internationales. Et vous le voulez, je le sais, je vous convie donc au travail. (Applaudissements.)

L'assemblée entame alors la discussion du Rapport Moral du Président.

I. Cas des individualités qui ont failli à leurs devoirs envers la F. I. E.

Abondant dans les sens du Président, M. SCHOON propose que l'assemblée générale désigne dès maintenant une commission internationale de cinq membres pour rechercher quelles personnalités doivent faire l'objet de sanctions. Au fur et à mesure que cette commission aura indagué elle communiquera au bureau de la F. I. E. les noms des personnes qu'elle estime devoir être frappées et proposera des peines avec les raisons les justifiant.

Le bureau pourra prononcer et publier immédiatement chaque suspension avec ses motifs, communiquera sa décision aux intéressés par l'intermédiaire des fédérations nationales de leur pays. Conformément à l'art. 8 des statuts les personnes visées auront le droit de se défendre personnellement à la 1re Assemblée Générale de la F. I. E. qui devra se prononcer sur le caractère définitif de la peine.

Après une discussion à laquelle ont pris part MM. Canova, Poplimont, Scheffer et Coutrot, il est décidé que cette commission d'enquête agira rapidement; qu'elle agira d'office, et complètement; qu'elle déposera son rapport pour le prochain congrès et que ce sera ce dernier qui se prononcera sur les cas individuels.

Sont nommés membres de la Commission d'Enquête :

MM. TILLE, LEVY, LAMESCH, HEIDE et POPLIMONT.

II. Cas de l'Allemagne et du Japon.

A l'unanimité le Congrès prononce l'exclusion de l'Allemagne et du Japon pour des considérations d'humanité au-dessus des statuts,

III. Cas de la Fédération Italienne.

Après que le Congrès eût demandé si la fédération italienne pouvait prouver que son caractère a été modifié, que ses dirigeants ont été changés, qu'ils n'ont jamais eu cet esprit qu'on reproche à juste titre à la fédération italienne d'avant-guerre, MM. Canova et Anselmi fournissent une série d'explications qui donnent satisfaction à l'assemblée, et celle ci décide à l'unanimité « que la Fédération Italienne ayant rompu avec l'esprit qui l'animait avant 1940 continue à faire partie de la F. I. E. ».

IV. Cas de la Fédération Hongroise.

La Direction et le Conseil actuels de la Fédération Hongroise notifient à l'assemblée la décision de leur rupture complète avec les dirigeants de cette fédération de 1939 à 1944, et la déclaration solennelle réprouvant complètement leurs instructions; ils ont exclu à vie tous ceux qui ont été infectés de la contagion fasciste. L'assemblée sachant aussi que les dirigeants actuels hongrois ont pour la plupart été victimes de l'ancienne direction décide à l'unanimité « que la Fédération Hongroise, renovée dans sa direction et ses concepts sportifs, reste dans la F. I. E. sur le même pied qu'avant-guerre ».

V. Cas des Fédérations Roumaine et Finlandaise.

Le Congrès décide à l'unanimité qu'il n'y a aucune opposition de principe à ce que ces fédérations restent au sein de la F. I. E.

L'assemblée prie la fédération Tchécoslovaque qui est en contact avec les escrimeurs Roumains, d'intervenir pour que les rapports directs reprennent entre la F. I. E. et la Roumanie.

VI. Admission de la nouvelle Fédération Autrichienne.

Les renseignements obtenus ayant donné toute satisfaction au Congrès sur l'esprit de la nouvelle fédération Autrichienne et ses dirigeants celle-ci est admise au sein de la F. I. E. et prendra le nombre de voix qu'avait l'Autriche avant 1938.

Ш

AFFILIATION DE NOUVELLES FEDERATIONS

Conformément aux statuts, au cours de l'année 1946, le Bureau a admis provisoirement :

LA FEDERACION BOLIVIANA DE ESGRIMA;

L'ASOCIACION COLOMBIANA DE ESGRIMA:

LA FEDERACION DEPORTIVA NACIONAL DEL ECUADOR.

Le Congrès ratifie à l'unanimité l'affiliation des fédérations de Bolivie, Colombie, et Equateur et leur attribue une voix aux questions générales et particulières.

A cette occasion le Président tient à souligner le rôle important que les Fédérations d'Uruguay et d'Argentine ont joué dans le développement de l'escrime internationale au sein des Républiques Sud-Américaines. C'est certes à elles que l'on doit ces nouvelles candidatures. Il félicite et salue particulièrement les délégués de ces fédérations présentes au Congrès.

IV

a) RAPPORT DU SECRETAIRE - TRESORIER

Le Président donne la parole au Colonel Bricusse pour la lecture du rapport suivant : Messieurs,

Notre Président vous a dit que j'avais eu la bonne fortune, pendant l'occupation de la Belgique, de ne pas être inquiété. Cela et les précautions que j'avais prises font que je suis en situation aujourd'hui de vous rendre des comptes.

J'ai donc l'honneur de vous soumettre les bilans et les comptes de pertes et profits, d'abord de l'exercice 1939, ensuite de l'exercice suivant qui, étant donné le petit nombre de mouvements comptables englobe la période du 1er janvier 1940 au 31 décembre 1945.

EXERCICE 1939

BILAN

			Λ	CTL	F						
Disponible				•	•		<u>'</u> .	•			161,032.30
Réalisable: Comptes débiteurs des fédérations	s nati	ionale	'S				_			15,873	
Comptes débiteurs divers .										1,502.05	
•											17,375.05
											178,407.35
	.4. **	a.r									
D			PA	SSH	F						
Dettes envers elle-même : Réserve										137,145.30	
Fonds Appareil électrique Epéc							:		:	5,455 05	
Fonds Appareil électrique Fleure	l		•	٠	٠	•	•		٠	7,000.—	140 600 25
Dettes envers les tiers:											149,600.35
Fédérations nationales			•	•	•	•	-	•			1,559.60
Solde en bolin . ,	•	•	•	•	•	•	•	•	•		27,247.40
											178,407.35
COM	PTE	DE	PE	RTI	ES	ET	PRC	FITS	5		
			D	EBI	T						
Frais d'administration Frais de déplacement				٠	•		•			11,784.15	
Congrès						:	•		•	5,675.— 17,051.80	
Commission du matériel électrique										1,428.10	
Divers	•	•	•	•	٠	•	•	•	•	11,054.65 27,247.40	
Total on som reporte a nouveau.	•	•	•	•	٠	•	•	•	•	27,217.10	74,241.—
			CR	ED	lΤ						
Cotisations	•	•	•	•	•	•		•	•	36,220.— 38,021.—	
	•		•	•	•	•	•	•	•		74,241.—
1	EXE	CIC	F	10	4 N	A	194	5			
·	3 4 % 13			LA:	-	11	,,,	,			
Disponible			.4	CT.	lF						140.041.55
Réalisable :	•	•	•	•	•	•	•	•	•		169,961.55
Comptes débiteurs des fédération									•	13,794.30	
Comptes débiteurs divers .	,	•	•	٠	•	•	٠	•	•	1,576.55	15,370.85
											185,332.40

				PA	SSH	7					
Dettes envers elle-même: Réserve Fonds Appareil électrique Fonds Appareil électrique	Ep é e Fleµret	· ·		· ·	· ·					137,145.30 5,455.05 7,000.—	149,600.35
Dettes envers les tiers: Fédérations nationales . Comptes créditeurs divers				•						1,414.60 41.35	1,455.95
Solde en boni: antérieur de l'exercice 1940-1945 .	:						•			27,247.40 7,028.70	34,276.10
											185,332.40
	COM	PTE	DE	PΕ	RTI	ES E	т Р	ROI	FITS		
				· ~~							
Frais d'administration . Solde en boni :			•		E BI	Τ.	•			4,801.10	
							•		27,24 7,02	4,801.10	39,077.20
Solde en boni :										ŕ	39,077.20
Solde en boni :										ŕ	39,077.20

J'attire votre attention sur le poste figurant à l'actif du bilan « Comptes débiteurs des fédérations nationales » — 13,794.30. — Il contient notamment des montants dus par des fédérations disparues ou dissoutes, certaines déjà reconstituées. Il appartiendra au Congrès de décider si les fédérations nouvelles devront apurer les dettes des fédérations auxquelles elles succèdent.

Ce poste contient encore des montants dus par certaines fédérations qui, sans doute à cause du contrôle des changes généralisé malheureusement par le monde, n'ont pu apurer leurs dettes.

Je vous propose de reporter à nouveau le solde bénéficiaire de l'exercice 1940-1945. Cela permettra au bureau, si le besoin s'en fait sentir, lorsqu'il aura pu reprendre un contact suffisamment étroit avec toutes les fédérations existant encore, de faire sur le poste en question les amortissements nécessaires. Cela permettra aussi de couvrir en partie les pertes importantes qui s'annoncent pour l'exercice 1946.

Votre bureau, Messieurs, est dans la situation des gouvernements pour qui il est bien difficile de présenter un budget établi sur des bases sérieuses. Nos dépenses pour l'exercice en cours seront vraisemblablement de l'ordre de 50,000 à 60,000 francs. Pour y faire face, le bureau vous demandera de décider du montant des cotisations à percevoir pour l'exercice en cours.

En ce qui concerne l'exercice 1947, le budget devra être établi par le bureau qui sera alors en fonction. Ce budget dépendra aussi des décisions que vous prendrez au sujet de l'activité de notre Fédération. Vous aurez pour 1947 aussi à fixer le montant des cotisations et des licences.

Je terminerai ce rapport en demandant aux Fédérations Nationales de se mettre au plus tôt en rapport avec les autorités monétaires de leur pays, afin d'obtenir les autorisations nécessaires pour pouvoir transférer dans le pays où exercera le futur bureau, soit le montant de leurs soldes débiteurs, soit le montant des futures cotisations et licences. (Applaudissements.)

b) RAPPORT DES VERIFICATEURS DES COMPTES

Conformément aux statuts les vérificateurs des comptes ont déposé le rapport suivant :

Messieurs Ferri (France) et Raoul Heide (Norvège), après avoir examiné les comptes de la F. I. E. que leur a présentés Monsieur Bricusse, lui adressent tout d'abord leurs félicitations et leur reconnaissance pour avoir réussi à sauver les fonds de la F. I. E. pendant la tourmente.

Ils le félicitent également pour l'excellente tenue des comptes et proposent au Congrès de lui donner quitus de sa gestion.

Bruxelles, le 7 novembre 1946.

(S.) Raoul L. HEIDE - Pierre FERRI.

c) DISCUSSION

Le Congrès décide :

- 1° « Que les dettes des fédérations au 1-9-1939 sont exigibles et que les fédérations doivent faire toute diligence pour les payer; il faut que sans tarder elles fassent toutes les démarches auprès des autorités compétentes de leur pays pour obtenir les autorisations de change nécessaires. » Elles recevront à cet effet sous peu un extrait détaillé de leur compte à la F. I. E.
 - 2º « Qu'aucune cotisation ne sera exigée pour les années 1940 à 1945 inclusivement ».

La Fédération portugaise et la Fédération suisse annoncent qu'elles se proposent néanmoins de payer sur les bases de 1939 leurs cotisations pour les années 1940-45, à titre de don à raison de ce que leurs pays sont restés neutres durant les années de guerre, elles estiment que c'est pour elles une question de devoir moral. (Vifs applaudissements.)

Le Président exprime aux délégués de ces deux Fédérations les plus vifs remercîments de la F. I. E. pour leur geste généreux.

V

DECHARGE A DONNER AU BUREAU POUR SA GESTION HORS MANDAT DEPUIS LE 1-1-1941

A l'unanimité le Congrès donne non seulement décharge au Bureau de sa gestion depuis le 1-1-41 à ce jour, mais lui exprime ses félicitations et lui adresse ses plus vifs remercîments pour tout ce qu'il a fait pour la F. I. E. dans des circonstances aussi difficiles que périlleuses.

VI

ELECTION DU PRESIDENT

Le Président, qui selon les status, aurait dû passer ses pouvoirs à un successeur le 1-1-1941 remet son mandat à la disposition du Congrès.

La plupart des délégués prient M. Anspach de continuer à exercer son mandat jusqu'au 31-12-1948, parce qu'en raison de la guerre il n'a pas achevé le mandat de quatre ans « d'activité réelle » qui lui avait été confié par le Congrès de 1936.

Après la guerre de 1914-1918 le même cas s'est produit et la F. I. E. a tranché dans le même sens.

La Fédération Française se rallierait à cette manière de voir à condition que le Congrès nomme dès maintenant « pour le lui adjoindre » le président qui entrera en fonction le 1-1-1949, afin d'être mis au courant : elle propose pour cette mission M. Jacques Coutrot.

Une discussion s'engage sur le point de savoir si les deux questions doivent être liées, comme l'exige la Fédération Française, ou séparées. M. Drakenberg dépose l'ordre du jour ci-après et demande qu'il soit passé au vote.

- « Le Congrès décide qu'étant donné les circonstances exceptionnelles créées par la guerre, le mandat de M. Anspach doit être considéré comme expirant le 31 décembre 1948
- » Le Congrès demande au Bureau de se mettre dès maintenant en rapport étroit avec M. Jacques Coutrot en vue de sa succession, succession à laquelle le Congrès se déclare favorable. »

M. Canova ayant fait observer que celui qui n'est pas d'accord sur le 2me alinéa de l'ordre du jour sera obligé de voter « non » et qu'alors on n'aura pas l'accord unanime sur la prorogation du mandat de M. Anspach sur laquelle tout le monde semble d'accord.

Le Congrès décide de voter successivement sur chaque alinéa de l'ordre du jour Drakenberg :

Alinéa I: « Le Congrès décide qu'étant données les circonstances exceptionnelles créées par la guerre, le mandat de M. Anspach est à considérer comme expirant le 31 décembre 1948. (Applaudissements unanimes.)

Monsieur Anspach remercie en ces termes : (Extrait du compte rendu sténographique.)

M. LE PRESIDENT. - Je suis extrêmement flatté des applaudissements qui ont souligné la proposition que M. Drakenberg a consignée par écrit. Je vous en remercie sincèrement. Je ne vous cirai pas que la mission que vous me confiez, si pleine d'honneurs qu'elle soit, me paraisse extrêmement agréable, car elle entraîne beaucoup de travail. Je me rends parfaitement compte que si vous me témoignez encore cette marque de confiance, ce n'est pas tant un hommage à ma personne, mais plutôt une conséquence de ce que, ayant été à la tête de la Fédération depuis janvier 1933 et étant donné le fait que tous les dossiers ont disparu, il faut avoir recours à la mémoire et qu'il est assez naturel que la mémoire de ceux qui ont dirigé soit plus fidèle et plus complète que celle de ceux qui n'ont fait qu'assister passagèrement à des congrès. Vous savez en tout cas que, depuis 1913, quand j'ai été nommé secrétaire général, lorsque j'ai fait partie de différentes commissions et lorsque j'ai été nommé président, en 1933, je me suis toujours consacré à la F. I. E. avec tout mon cœur, je n'ai eu en vue que le bien de l'escrime, le développement des relations amicales entre les pays qui pratiquent ce sport. Je puis vous assurer que pendant ces deux ans qui restent à courir je donnerai encore tout mon cœur, tout mon temps et tout mon travail à notre Fédération. Je vous remercie vivement de cette marque de confiance et je compte beaucoup sur votre bonne volonté à tous pour m'aider. Il faut que cet esprit de camaraderie, de bonne entente et d'union, ce désir de travailler en commun pour développer les relations amicales entre les escrimeurs du monde, soit notre principale préoccupation, pour le plus grand bien de notre Fédération et de chacune de nos fédérations affiliées. (Longs applaudissements.)

B) Alinéa II.

Après une discussion théorique, abstraction faite de toute personnalité, sur la proposition de MM. Poplimont et Empeyta, appuyée par M. Coutrot, le Congrès décide avant tout de procéder au vote sur la question :

« Le Congrès de 1946 va-t-il exceptionnellement, oui ou non, procéder à l'élection du Président de la F. I. E., qui entrera en fonctions le 1er janvier 1949. »

La proposition de désigner dès maintenant et exceptionnellement un président pour 1949 est votée par 23 voix contre 7 et 17 abstentions. Puis, sur la proposition de M. Anselmi, M. Jacques Coutrot (France) est nommé Président de la F. I. E. pour les années 1949 à 1952 à l'unanimité. (Vifs applaudissements.)

Le Président félicite chaleureusement M. Coutrot de son élection. Ce dernier remercie vivement le Congrès.

VΙΙ

Trésorerie

a) Fixation du prix de la licence pour 1947.

Conformément aux suggestions du Bureau le prix de la licence internationale est fixé pour 1947 à 10 francs belges.

(Pour rappel, le prix de la licence internationale était de 10 fr. b. en 1937; en 1938 il était de 7 fr. b. et depuis 1939 de 5 fr. b.)

b) Fixation de la cotisation pour 1946.

Le Bureau propose d'augmenter légèrement le taux des cotisations adoptées pour 1939 en suivant la même échelle progressive qu'avant la guerre, et de fixer comme suit les cotisations de 1946.

Les fédérations à 1 voix payeront 500 francs belges.

>>	>>	» Z »	>>	1,500	>>	>>
>>	»	» 3 »	»	2,500	»	»
>>	»	» 4 »	»	3.500	>>	»

Ces chiffres sont adoptés à l'unanimité. Le Trésorier déclare qu'ils représentent une somme de 40,000 francs belges pour les cotisations.

Sur une observation de M. Poplimont, il a été souligné que si la cotisation pour les fédérations à une voix, est moindre que celle pour une voix supplémentaire, c'est parce que cette échelle fixée dès avant-guerre a pour but de favoriser les nations qui ont peu d'escrimeurs et à les inciter à s'affilier néanmoins à la F. I. E.

c) Fixation de la cotisation pour 1947.

Le Bureau avait proposé les taux ci-après :

Fédérations à 1 voix : 1,000 francs belges.

soit un total de 80,000 francs pour 1947.

Le Congrès constate qu'il est difficile d'établir dès à présent un budget équilibré, car d'une part les dépenses de rééquipement du Secrétariat, les commandes de fournitures de bureau, etc., peuvent être fort élevées; le Bureau, d'autre part, n'a pas encore une idée exacte de ce que pourront lui rapporter les licences : la France, par exemple, annonce plus de 3,000 licences; ce chiffre sera-t-il maintenu? Qu'amènera l'Italie qui en avait presque autant en 1938? D'autre part, M. Schoon fait remarquer : (extrait de la sténographie)

- M. SCHOON. Il me semble que notre tarif est extrêmement élevé. Pour des pays moyens qui n'ont pas beaucoup d'escrimeurs et qui font un gros effort, cela revient très cher. Pour nous Hollandais, payer 5,000 francs alors que nous avons déjà de gros frais pour reconstruire notre escrime, c'est évidemment beaucoup.
- M. le Colonel BRICUSSE. Il faut tout de même, Monsieur Schoon, que la Fédération dispose de certaines ressources.
- M. SCHOON. Je ne le conteste pas, mais je connais la situation de certains pays et je vous assurc que c'est une lourde charge. Il est très difficile de prévoir actuellement quels seront les frais de la F. I. E. On ne sait pas non plus ce que rapporteront les licences.
 - M. BONTEMPS. Pour 1947, le barème des voix sera revisé?
- M. LE PRESIDENT. Non, pas pour 1947.
- M. SCHOON. Chez nous les fédérations ne sont pas subventionnées. Nous tenons beaucoup à nos voix; nous les avons méritées.
 - M. LACROIX. C'est un effort passager qu'on demande aux fédérations.
- M. EMPEYTA. Il y a quelque chose de juste dans l'observation de M. Schoon. Somme toute, le Bureau ne sait pas quelles sont les dépenses à venir et il prévoit déjà une augmentation des recettes. Ne pourrait-on, pour 1947, maintenir le taux des cotisations de 1946. Au prochain Congrès le Bureau sera mieux informé; il pourrait alors, si c'est nécessaire. réclamer une cotisation supplémentaire.
- M. CANOVA. Fixons les cotisations provisoirement, sous réserve de rectification au prochain congrès.
 - M. LE PRESIDENT. -- Il est évident que dans six mois nous verrons plus clair dans la situation.
- M. SCHOON. En Hollande, en 1936, il y avait déjà 271 licences. Cela montre qu'une grande partie des tireurs sont licenciés. C'est déjà un bel effort.
 - M. LACROIX. Les licences ne coûtent pas à la Fédération; elles lui rapportent.
- M. LE PRESIDENT. La proposition de M. Empeyta est très raisonnable et je crois que nous pouvons admettre provisoirement les chiffres fixés pour 1946, jusqu'au prochain Congrès.
- M. COUTROT. Pour les cotisations seulement, mais pas pour les licences?
 - M. LE PRESIDENT. Pour les licences c'est acquis : 10 francs belges en 1947.
- M. le Colonel BRICUSSE. Les cotisations pour 1947 seront donc encaissées au début de l'année, sur la base de 1946, avec possibilité pour le Congrès de 1947 de réajuster ces chiffres suivant les nécessités.

(Accord unanime.)

VIII PROJETS DE MODIFICATION AUX STATUTS

(Extraits de la Sténographie)

LE PRESIDENT. - Je donne la parole à M. Schoon pour lecture de sa proposition.

M. SCHOON. — D'après l'article 11 des Statuts, la direction de la F. I. E. est exercée par un bureau de quatre membres appartenant au même pays. Cette règle offre un double inconvénient: il n'y a pas suffisamment de continuité d'un Bureau à l'autre; les autres pays s'intéressent trop peu à la gestion régulière de la F. I. E. Pour éviter ces inconvénients, il y aurait lieu d'adjoindre au Bureau original quatre ou cinq membres chacun d'un pays différent, nommés 1 our 5 ans; chaque année un de ces membres serait sortant. (L'ordre des sorties serait fixé par le sort à la première élection.) Le Bureau, ainsi complété, se réunirait sur convocation du Président, au moins une fois par trimestre.

A part ces deux raisons de principe, il y a lieu de remarquer, que la règle non statutaire de nommer le président parmi les membres de la fédération du pays, qui organisera les prochains Jeux Olympiques, et qui limite le choix d'un président, semble superflue Déjà en trois cas et pour des raisons différentes, cette règle n'a pas été suivie. Mais les Jeux Olympiques de Los Angeles et de Berlin ont quand même été organisés et dirigés d'une façon parfaite.

Depuis la rédaction première de ce projet, il est en outre intervenu un commencement d'exécution d'un ancien projet, la fondation de une ou plusieurs confédérations de certains groupes de fédérations de pays plus éloignés du centre européen.

La solution, en vue d'une plus grande continuité dans la direction et pour intéresser le plus grand nombre de fédérations et de personnes aux affaires de la F. I. E. semble être une augmentation du nombre des Membres du Bureau, tout en maintenant un bureau de quelques membres d'un même pays, chargé des affaires courantes et de l'administration.

Personnellement, le soussigné estime que, pour les affaires courantes, un groupe de trois personales, c'est-à-dire un président, un secrétaire général, qui en même temps serait président suppléant et un trésorier suffirait, le rôle de président suppléant sans plus étant ingrat faute de fonctions bien définies. Il croit, qu'alors le secrétaire général devrait, comme président éventuel, être nommé par le Congrès. Contre cette idée différentes objections ont été formulées par quelques autres membres d'honneur consultés. Elles sont :

- 1. Que la nomination par le Congrès du président suppléant diminuerait la personnalité du président et modifierait l'esprit de la charte.
- 2. Que le président est plus indiqué pour choisir des collaborateurs dans sa propre fédération, et qu'en tout cas le secrétaire général ne devrait être nommé par le Congrès que sur proposition du président élu.

Le soussigné ne croit pas que la personnalité du président scrait diminuée en donnant une plus grande importance à celle de la personne éventuellement appelée à lui succéder. En outre, il va de soi, qu'il serait d'une politique moins indiquée de nommer un secrétaire général imposé au président contre son gré.

Ouant à l'extension du Bureau, il pourrait être procédé comme suit :

- 1. Chaque confédération de fédérations nationales admise par le Congrès aurait un siège permanent au bureau tout en restant libre dans le choix de la personne la représentant aux réunions.
- 2. Parmi les fédérations non réunies en des confédérations, le Congrès en indique quatre ayant le droit d'envoyer un représentant aux réunions du bureau.

De ces quatre tédérations, chaque année, une d'après un ordre établi par un tirage au sort cède sa place, la même fédération ne pouvant être désignée que l'année après à nouveau pour envoyer un représentant aux réunions, ceci afin d'intéresser le plus de fédérations possibles aux affaires de la F. I. E.

A part les réunions régulières du bureau de trois membres du même pays, le bureau complet se réunit en principe une fois par trimestre et dans tous les cas, où le président ou quelques membres du bureau jugent une réunion nécessaire. Les membres du bureau non siégeant dans le pays du président, seront tenus au courant des affaires par des circulaires présidentielles.

Le soussigné propose, que les principes de cette nouvelle organisation de la Direction soient discutées et votées au prochain Congrès et que dans le cas d'adoption la Commission des Statuts soit chargée de présenter un projet de modification des Statuts au Congrès de 1947.

Je n'ai pas grand' chose à ajoutei à ma proposition. Naturellement, pour remplir des fonctions élevées dans la Fédération internationale, il est souvent difficile de trouver les personnalités indiquées. Mais ce serait en même temps l'occasion de faire connaître des personnes qu'on ne rencontrerait pas autrement. Cela nous faciliterait le travail. Pour le reste, je prie M. le Président de demander aux fédérations de donner leur avis et je pourrai éventuellement leur répondre.

M. BONTEMPS. — Nous ne voyons nullement la nécessité de créer une nouvelle commission. Il semble y en avoir assez. En vertu du règlement, le président de chaque fédération affiliée est vice-président de la Fédération internationale. On pourrait ajouter aux statuts les mots : « et peut être consulté ». Il y a déjà

trente vice-présidents et il me semble que c'est assez. Il ne me paraît pas nécessaire de nomme: encore cinq membres.

M. LE PRESIDENT. — C'est exact, Monsieur Bontemps, mais il y a des fédérations où le président n'est pas la personne véritablement dirigeante et où c'est le secrétaire général. C'est une question de statuts intérieurs, car la Fédération internationale n'est pas une super-fédération qui indique des règles aux fédérations nationales. Celles-ci font ce qu'elles veulent. Il y a des fédérations qui ont des présidents, d'autres qui ont des présidents en charge ou des présidents de sections. Il y a des fédérations qui ont des délégués pour l'étranger et les questions internationales. Ce sont des questions d'ordre intérieur, je le répète. Il est arrivé, à l'occasion des championnats du monde ou de petits congrès, que le président de la Fédération internationale ne pouvait être présent. C'était alors le président de la Fédération nationale qui assurait la présidence de ces réunions. C'était en même temps donner un titre honorifique aux présidents des fédérations, mais nous n'avons pas à décider que les présidents des fédérations seront des membres du bureau. C'est une question qu'il convient aux fédérations de décider selon leurs propres statuts.

M. COUTROT. — Je crois que dans l'étude de cette question il ne faut pas perdre de vue la mission de la Fédération internationale. Le Président, le bureau, n'ont pas qualité pour prendre des décisions.

M. LE PRESIDENT. — Aucune.

M. COUTROT. — Le Président doit préparer les congrès, leur proposer ce qu'il estime bon, mais par la suite, il est uniquement chargé d'exécuter les mesures décidées par le Congrès...

M. POPLIMONT. — Et les mesures provisoires?

M. COUTROT. — Si vous créez une autorité constituée par un certain nombre de fédérations, « une confédération par zones » qui représente une personne morale distincte de la F. I. E., vous amoindrissez par le fait même l'autorité de la F. I. E. et vous risquez de créer des conflits d'influence entre divers groupements appartenant à des zones différentes. J'admets que pour certaines régions, comme l'Amérique du Sud ou l'Amérique du Nord, ii y ait intérêt à laisser des fédérations nationales se grouper, parce qu'elles ont des intérêts communs à defendre, mais la question serait beaucoup plus difficile pour l'Europe orientale, soit l'Europe du Nord, soit nos régions. Une telle mesure ne pourrait être réalisée sans heurter les différents membres de ces groupements. D'autre part, nous serions en contradiction avec nos statuts qui disent que les groupements affiliés à la F. I. E. doivent être reconnus par leur Comité olympique. Je] ne vois pas comment ces groupements pourraient être reconnus par aucun Comité olympique. De plus, il est peu vraisemblable que des présidents ou des délégués des groupements sud-américains par exemple puissent faire quatre fois par an le voyage en Europe pour discuter les questions qui concernent leur pays.

Nous pourrions dire que pour toute question litigieuse que le Bureau hésiterait à trancher de sa propre initiative, il aurait la factulté de consulter, soit par correspondance, soit en les convoquant, les présidents des fédérations étrangères ou leur représentants.

Voilà la solution transactionnelle que je propose.

M. LE PRESIDENT. — La proposition de M. Coutrot est fort intéressante. Ce qu'il faut, c'est intéresser davantage les fédérations à la vie de la F. I. E. Il y a pour cela plusieurs moyens. Il y a celui préconisé par M. Schoon. Un autre consiste à faire plus souvent appel, comme le propose M. Coutrot, aux présidents ou aux représentants des fédérations étrangères.

On a proposé également que le Burcau ne soit pas composé de gens du même pays. Il y a à cela une objection : le président, le secrétaire et le trésorier doivent fatalement être du même pays, voire de la même ville; ils doivent être en contact tout le temps pour accomplir un travail journalier.

A part cela, il y a une question de principe. M. Schoon propose d'élargir ce « bureau » que je qualifierai « de gestion » par l'adjonction de quatre ou cinq membres qui se réuniraient quatre fois par an et qui seraient sortants par quart tous les ans. M. Coutrot propose de faire appel aux fédérations. C'est au Congrès de décider.

M. SCHOON. — Il y a encore autre chose: Je tiens beaucoup à ce que le bureau central soit au courant, le plus possible, de ce qui se passe dans les autres pays. Souvent, dans les congrès, des questions dont on n'avait jamais entendu parler, sont soulevées. Ceci pourrait être évité par ces contacts personnels entre différents pays.

M. EMPEYTA. — Je crois que nous ne partons pas du bon pied. L'autorité c'est le Congrès. C'est au Congrès qu'il appartient de désigner un Bureau chargé d'exécuter ses décisions. Il s'agit, pendant l'année, d'avoir le contact le plus suivi avec les fédérations. Créer une autorité nouvelle pour les décisions à prendre me paraît inutile. Si l'on en arrive à convoquer les présidents de fédérations, autant convoquer un congrès extraordinaire. Si l'on se trouve devant une difficulté d'interprétation, devant quelque chose de capital pour laquelle le bureau n'est pas compétent, on convoque un congrès extraordinaire dans le courant de l'année.

M. LACROIX. — Pour compléter ce que vient de dire mon ami Empeyta, j'ajouterai que si nous adoptons la proposition de M. Bontemps nous aurons un bureau d'une quarantaine de membres. Je suis de l'avis de Empeyta : le congrès doit être souverain en cette matière. Si l'on considère uniquement les statuts, qui disent que les présidents des fédérations sont vice-présidents de la Fédération internationale et,

par conséquent, appartiennent au bureau de la F. l. E., il semble que ce bureau n'est pas composé uniquement de trois, quatre ou cinq membres, mais également de tous les vice-présidents, soit quarante membres environ. Il serait utile de préciser quel serait le rôle de ces vice-présidents au cours des manifestations à l'étranger : par exemple, lorsqu'ils représentent le président de la Fédération internationale, qui ne peut se déplacer.

M. POPLIMONT. — Je crois qu'il y a une petite erreur. Suivant les statuts, il y a un buleau composé de quatre personnes. Les statuts disent aussi que chacun des présidents de fédérations est vice-président de la Fédération internationale, mais les statuts ne disent pas que ces vices-présidents font partie du bureau.

M. BALLAND. — Mais alors il faudrait préciser le rôle de ces vice-présidents.

M. POPLIMONT. — En effet, il serait utile de préciser leur rôle. M. Anspach a dit que le vice-président représente le Président aux réunions où il ne peut aller. Nous sommes en présence de plusieurs propositions : La proposition Schoon, qui consiste à joindre au bureau un bureau élargi et la proposition Bontemps, qui consiste à dire que le bureau doit être composé d'un délégué par fédération puisque chaque vice-président faisant partie d'une fédération deviendrait en réalité le délégué de cette fédération.

M. LE PRESIDENT. — De deux choses l'une, ou bien on réunit les vices-présidents et alors c'est un congrès, ou bien on correspond, et alors autant vaut correspondre avec la fédération elle-même où l'on touchera la personne la plus compétente. D'une façon comme de l'autre, il est plus simple de correspondre avec la fédération. Il ne reste donc plus qu'une proposition qui, me semble-t-il doit être discutée, c'est la proposition de M. Schoon.

M. POPLIMONT. — La question qui se pose est de savoir si le Congrès convient, étant donné la mission du bureau fédéral international, qu'il est nécessaire de lui adjoindre des personnes de différents pays. Est-ce que depuis trente ans, le bureau de la Fédération internationale a jamais éprouvé le besoin de s'adjoindre certaine personne? Il est bon de temps en temps d'avoir des conseils; il est bon que ces conseils ne viennent pas d'un seul pays. Mais le Congrès ne s'est-il pas adjoint ces conseillers sages et choisis par lui dans différents pays? Ces conseillers, nous les connaissons : ce sont les membres d'honneur. Ils siègent parmi nous et suivent nos travaux. En différentes occasions, ils ont été consultés par le bureau. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de modifier nos statuts puisque nous avons tout ce qu'il nous faut.

M. COUTROT. — MM. Anspach et Poplimont ont fait le meilleur playdoyer possible en faveur du statu quo, mais il serait bon de préciser que des groupements comme ceux qui existent en Amérique du Sud seraient très bien vus dans la Fédération.

M. LE PRESIDENT. — Parfaitement!

M. de BEAUMONT. -- L'Amérique a l'impression qu'elle est située un peu trop loin. Si elle recevait des « questionnaires » elle s'intéresserait davantage à nos travaux.

M. LE PRESIDENT. - D'accord. Mais il y a encore un autre contact qui deviait être assez fréquent et qui pourrait être intensifié. C'est le contact entre le bureau et les commissions. Celles-ci sont beaucoup plus internationales que le bureau bien qu'il n'y ait jamais qu'un membre par pays dans une commission. Parfois, on pourrait élargir certaines commissions. Celles-ci sont consultées très souvent sur des questions spéciales de leur ressort. Nous pourrions très bien envisager qu'on les consulte non pas en dehors de leur compétence, mais qu'on élaigisse leur compétence. Il est difficile de réunir ces commissions parce qu'elles sont composées de gens venant de différents pays, mais beaucoup de leurs délibérations, au cours des dernières années, ont eu lieu par correspondance. Le procédé est le suivant : un avis a été exprimé; on questionne les membres de la commission compétente su cet avis; les réponses arrivent dans un délai plus ou moins rapproché et on les communique aux autres membres de la commission internationale. De l'échange de correspondance sort un résultat. C'est là évidemment une façon d'intéresser les fédérations si, bien entendu, les membres de ces commissions veulent bien tenir leur propre fédération au courant de leurs rapports avec le bureau. Prenons un exemple : un membre de la Fédération N... prévu dans la commission des règlements; le bureau est en rapport avec lui. J'estime qu'il est du devoir de ce membre de la commission, non seulement de répondre au bureau, chose qu'il fait généralement, mais aussi de tenir sa propre fédération au courant de sa correspondance et des échanges de vues qu'il a avec le bureau. C'est aussi une façon d'intéresser davantage les fédérations à la vie internationale. Tout en restant dans le statu quo pour cette question et en élargissant le nombre des membres des commissions, y aurait-il moyen d'intéresser davantage les fédérations à la vie internationale?

M. SCHOON. — M. Poplimont nous a fait, à nous Membres d'Honneur, un beau compliment et je reconnais que nous avons toujours été consultés sur les choses importantes. Seulement, — et cela vous paraîtra peut-être un peu drôle — je crois qu'il faut lancer un avertissement. Nous représentons le passé et le présent, mais non l'avenir. Nous sommes déjà plus âgés et souvent, dans les Fédérations nationales, on trouve très difficilement des gens pour prendre notre place. C'est dans ce but que j'ai dit dans ma proposition que les fédérations doivent envoyer des jeunes, car ce sont eux qui continueront notre travail. C'est pour cette raison que je ne pense pas, comme M. Poplimont, qu'il est indifférent que l'on consulte les membres d'honneur ou ceux que j'ai eu l'idée d'ajouter au bureau. Les jeunes sont beaucoup plus ouverts à l'avenir. Nous, nous sommes la tradition et nous n'aimons pas changer. Or, il faut évoluer avec son temps.

M. de BEAUMONT. — En envoyant eux Fédérations un bulletin et un questionnaire relatif aux questions qui seront soulevées au congrès, elles seraient au courant de tout ce qui se passe.

M. LE PRESIDENT. — Je crois que le moment est venu de passer au vote de principe : fautil admettre la proposition de M. Schoon d'élargit le bureau gérant en lui adjoignant d'autres membres qui se réuniraient trois ou quatre fois par an, ou faut-il multiplier les rapports avec les fédérations en augmentant le nombre de circulaires?

- M. BALLAND. Pour rallier toutes les opinions, je proposerai de modifier l'art 11 en ajoutant au dernier paragraphe :
- « Ces vice-présidents représenteront le président de la F. I. E. dans toutes les manifestations nationales, régionales ou locales, et seront appelés le cas échéant à délibérer avec le Bureau de la Fédération internationale. »

On pourrait ainsi établir des contacts avec chaque fédération sans augmenter le nombre de membres du bureau.

- M. SCHOON. J'ai présenté ma proposition pour une question de principe. Je n'insiste pas sur les détails si le but est atteint. Mais un président national peut être excellent dans son pays et ne pas convenir pour représenter la fédération à l'étranger, ne fût-ce qu'à cause de la langue qu'il parle.
- M. BONTEMPS. Je me rallie à la proposition de M. Boisson. Augmenter le nombre de membres du bureau n'est pas nécessaire, puisque vous avez, parmi les présidents de fédérations, largement de quoi satisfaire les besoins de consultation. Si le président d'une fédération est consulté, ce ne peut être que dans le domaine national. La question de la langue n'intervient donc pas,
- M. EMPEYTA. Je trouve inutile cette convocation des présidents. Ils ne sont pas compétents; ils ne peuvent pas prendre de décision; celles-ci appartiennent au Congrès.
- M. CANOVA. Le but de la proposition de M. Schoon c'est d'augmenter les relations entre les fédérations et le bureau. Si vous augmentez le nombre de circulaires et de questionnaires les fédérations auront un plus grand contact avec le Bureau.
- M. LE PRESIDENT. Et il faudrait aussi augmenter dans certaines commissions le nombre de membres.

UN MEMBRE. — Et de jeunes.

M. LE PRESIDENT. — Oui, comme le disait M. Schoon, nous sommes le présent et surtout le passé. Il faudrait alors que ces membres des commissions tiennent leurs fédérations le plus possible au courant de ce qui se fait. Nous devons développer les contacts, mettre les fédérations au courant, au moyen de circulaires, des décisions que nous prenons, leur poser des questions, les obliger à s'intéresser à une question.

M. CANOVA. — C'est au Burcau à les tenir au courant.

M. LE PRESIDENT. — C'est dans cet esprit que nous travaillons.

Le second point, auquel M. Coutrot a fait allusion, c'est le groupement par zones. Le monde est grand. Les moyens de communication deviennent, il est vrai, de plus en plus rapides, mais ils sont fort chers, et il faut intéresser le plus possible des parties éloignées du centre à la vie fédérale. Je ne pense pas que le Congrès doive décider qu'une zone soit créée à tel ou tel endroit. Mais lorsque des fédérations de certaines zones éprouvent le besoin de se grouper, nous devons favoriser ce mouvement. C'est une idée ancienne. Je crois que c'est à un Congrès de La Haye ou de Genève que M. Lacroix en avait parlé. Il a été question, avant la guerre, de créer une fédération pan-américaine groupant le Nord et le Sud, mais on a fait observer avec raison que New-York est plus près de Paris et de Londres que La Havane de Buenos Ayres. Les fédérations sud-américaines affiliées à la F. I. E. ont formé une confédération à la fin de la guerre. Elles respectent nos statuts et nos règlements, mais elses veulent avoir entre elles plus de contacts et plus de liaisons. Je pense que nous devons encourager cette tendance et que dans un avenir pas très éloigné, nous verrons peut-être se constituer une confédération américaine du Nord et du Centre, Mexique, Cuba, Canada, etc. Ce n'est pas à nous à les créer, mais bien à les favoriser, car ces groupements restent attachés à la F. I. E.

Mais il est juste que travaillant dans un cercle plus ou moins limité, nous leur donnions certaines autonomies, non pas des autonomies qui seraient en dehors de nos statuts, mais que, par exemple, nous leur permettions de juger elles-mêmes quels sont les présidents des jurys internationaux qu'elles préparent pour leurs rencontres chez clles et pour les Jeux Olympiques. J'ai écrit à la Confédération sud-américaine, qui se plaignait de ce qu'il n'y avait pas eu de juges américains aux Jeux Olympiques : « Nous ne connaissons pas vos présidents de jurys. Vous n'en avez pas proposé. Ce mois-ci s'ouvrent des championnats à Buenos-Ayres. Vous allez avoir des épreuves, qui seront jugées par des juges sud-américains. Vous allez voir s'ils sont bons ou non. Vous allez dresser des listes de présidents. Lorsque vous assisterez à des jeux olympiques en Europe, présentez-nous des juges dont vous aurez la certitude qu'ils sont bons parce que vous les aurez vus à l'œuvre, prace que vous aurez vu qu'ils connaissaient les règlements complètement et il n'y aura aucune objection de notre part pour les mettre dans des jurys internationaux. »

D'autre part, ils veulent bien s'occuper de la délivrance des licences dans leur zône. C'est là égale-

ment une chose qui facilitera beaucoup le travail, car les correspondances ne sont pas toujours faciles. Lorsque les Fédérations sud-américaines se seront occupées de la délivrance des licences, nous pourrons ratifier la qualité d'amateurs qu'elles ont donnée à leurs tireurs. Actuellement, toutes les fédérations sud-américaines sont sur le même pied au point de vue du barème des voix. Cependant, l'Argentine et le Brésil, par exemple, ont des fédérations beaucoup plus importantes que la Colombie et l'Equateur. Elles pourront alors avoir des nombres de voix différentes et pourront prendre des dispositions entre elles sur ces barèmes, qu'un jour prochain, toujours selon nos statuts, la Fédération Internationale, lorsqu'elles demanderont la revision du nombre de leurs voix, pourra sanctionner. Mais actuellement nous ne sommes pas encore suffisamment en contact avec elles pour leur donner une plus grande importance. Le Congrès devrait adopter pour règle de favoriser la création de zones, adopter certaines règles permettant à ces fédérations, non pas d'avoir une indépendance vis-à-vis de la Fédération internationale, mais d'avoir, dans la soumission aux règles, une certaine autonomie, les encourager à avoir des objectifs spéciaux.

La question alors sera de savoir si, étant donné qu'elles auront des dépenses d'ordre intrenational, leurs cotisations seront ou réduites, puisqu'une partie irait à la Confédération des zones, ou bien si la Confédération des zones se chargera d'avoir une cotisation spéciale. Ce sont des questions que la commission devra étudier de plus près et soumettre à votre décision, lors du prochain congrès.

M. de BEAUMONT. — Au nom des Etats-Unis, j'appuie la création des zones. Je vous propose d'étudier cette question par le moyen des questionnaires. La Confédération pourrait être représentée au congrès de la Fédération internationale par un seul représentant.

M. LE PRESIDENT. — Peut-être. Mais il pourrait y avoir là un danger.

Au point de vue pratique, j'envisagerais de décider aujourd'hui en principe seulement, en vue de favoriser les zones, de créer une commission spéciale à moins que la commission des statuts ne se charge de ce travail. Cette commission établirait un projet de statut pour ces zones. Elle le soumettrait ensuite au vote du Congrès et, ici, j'appuie la proposition de M. de Beaumont que des questionnaires soient soumis à toutes les fédérations affiliées et spécialement étudiés par les intéressés, c'est-à-dire les fédérations des républiques sud-américaines, qui sont les premières intéressées à avoir un statut qui les encourage. Il est évident que les fédérations yougoslave ou roumaine par exemple seront très peu intéressées à connaître les relations qui existeront entre l'Equateur et la Bolivie. Il est plus intéressant évidemment d'avoir l'avis des fédérations sud-américaines.

M. AGATHON. — J'approuve la proposition de M. de Beaumont. Je crois que la création de zones pourrait entraîner celle de comités régionaux, mais que cela ne devrait pas être laissé à leur propre initiative. Nous devrions délimiter leurs propres statuts par une étude extrêmement serrée et voir si, par la suite, nous pourrions encourager ou autoriser la création de groupements réunissant plusieurs pays. Il faudrait examiner aussi s'il y a des inconvénients ou des avantages pour la F. I. E. à ce que, dans certains continents, il y ait des groupements qui se constituent sans porter préjudice à la Fédération internationale.

M. LE PRESIDENT. -- S'il n'y a pas d'objections, c'est la voie que nous suivrons et nous tâcherons de le faire le plus rapidement possible, de façon à pouvoir présenter quelque chose de concret au prochain Congrès.

Il y a une proposition des Etats-Unis disant que certaines questions d'ordre général soumises au Congrès pourraient faire l'objet d'un questionnaire à envoyer aux fédérations qui, lorsqu'il leur est impossible de se rendre au congrès ou de s'y faire représenter, auraient la faculté d'émettre un vote par correspondance.

Reconnaître le pouvoir de voter par écrit sur toute question de principe soumise au Congrès, peut être un peu dangereux. Une question posée par écrit risque de changer d'aspect à la lumière des discussions au congrès et elle pourrait lier quelqu'un contre sa volonté. Pour tout ce qui concerne la création de ces zones, on peut évidemment poser des questions, mais pour les problèmes directement soumis au Congrès c'est beaucoup plus difficile. Si, en ce qui concerne la création de ces zones, nous avons l'avis des Etats-Unis, la commission s'en inspirera et dans le projet qu'elle soumettra au Congrès l'opinion des Etats-Unis sera représentée et défendue.

Il est encore une question que les Etats-Unis ont soulevée au cours de l'année. C'est la revision éventuelle des bases du barème des voix. Les Etats-Unis demandent que pour les questions qui intéressent à un même degré toutes les fédérations, toutes aient le même nombre de voix; que pour les questions budgétaires par exemple, toutes les féderation soient sur le même pied. Je demanderai au Congrès s'il n'estime pas que la commission qui sera nommée pour préparer la revision des statuts devra envisager également ce point, quitte à le soumettre au Congrès, sans engagement dans un sens ou dans l'autre. On pourrait peut-être envisager un certain nombre de questions, où l'importance numérique d'une fédération n'a pas d'influence et pour lesquelles toutes les fédérations pourraient être mise sur un pied d'égalité.

M. CANOVA. — C'est très difficile.

M. LE PRESIDENT. — Voilà un point qui pourrait faire l'objet d'un questionnaire adressé aux fédérations. Celles-ci s'intéresseraient à la question et la commission saurait ce qu'elles en pensent.

M. CANOVA. — Quand yous poserez la question yous constaterez les difficultés.

M. LE PRESIDENT. — Il faut faire un essai. Sommes-nous d'accord sur ce point? (Assentiment.) Nous sommes saisis d'une proposition de la fédération argentine, qui demande que l'espagnol soit également la langue officielle de la F. I. E. Je répondrai au délégué de la République Argentine que ce n'est pas la première fois qu'une demande analogue est formulée. Jusqu'à présent elle a été repoussée, mais je ne verrais aucune objection à ce que la Confédération sud-américaine, dans sa zone, se serve d'une langue différente de la langue officielle de la Fédération internationale. (Assentiment.)

M. FERRI. — J'ai cru comprendre tout à l'heure, au cours d'une conversation avec les délégués sud-américains qu'ils auraient voulu intervenir, mais que la connaissance incomplète de la langue française les en avait empêchés. Je crois que ces messieurs voudraient que chacun soit autorisé à s'exprimer dans sa langue maternelle et que le Congrès ait recours à un interprète.

M. LE PRESIDENT. — Il n'y a à cela aucune difficulté. Si une fédération étrangère éprouve de la peine à trouver un délégué qui s'exprime facilement en français, elle n'a qu'à nous en aviser. Nous nous assurerons alors le concours d'un interprète.

M. CANOVA. — Il ne faut évidemment pas que chacun se mette à parler sa langue.

M. LE PRESIDENT. — Bien entendu.

M. ROCHA. — Les délégués sud-américains me prient de vous dire qu'ils sont tout à fait d'accord avec ce que vous venez de proposer.

IX

NOMINATION DES COMMISSIONS PERMANENTES POUR L'EXERCICE 1947--1948

Le Pérsident fait tout d'abord remarquer que généralement les commissions sont nommées d'un Congrès à l'autre; cette fois le Congrès se tient en fin d'année et le prochain se tiendra vraisemblablement avant 6 mois; n'est-il pas logique dans ces conditions de nommer les commissions pour un terme qui ira jusqu'au Congrès de 1948? (Accord unanime)

Le Président suggère aussi que la présidence des commissions, prévue aux statuts, tantôt par « le Président » tantôt par le « Secrétaire-Général » soit prévue « par un membre du Bureau ». Cela doit être une question de convenances personnelles entre les membres du Bureau qui règle leurs diverses attributions. (Accord unanime)

Cette décision sera notifiée à la Commission des Statuts pour la prochaine rédaction et édition de ceux-ci.

Etant donné l'importance exceptionnelle de la question de la revision des statuts, au cours du prochain exercice, le Congrès, par application de l'alinéa final de l'art. 17 des statuts, disant : « Pour l'étude des questions spéciales les commissions pourront s'adjoindre » des membres supplémentaires à désigner par le Bureau » (à fortiori par le Congrès), décide qu'exceptionnellement la Commission des Statuts comprendra sept membre.

A) Commission des Statuts.

La Commission est élue comme suit :

MM. Paul ANSPACH, Président;
Jacques COUTROT;
R.-L. HEIDE;
Ch. L. de BEAUMONT;
Dr. TILLE;
Miguel A. de CAPRILLES;
le Colonel A. CORTEZE.

B) Commission des Règlements (élargie exceptionnellement par application de l'art. 17, alinéa final).

MM. Un membre du Bureau, Président; M. Charles HUYBRECHTS désigné depuis pour remplir les fonctions de Secrétaire-Général de la F. I. E. présidera cette commission:

B. SCHMETZ;
A.-G. POPLIMONT;
Dr. BAY;
A. MACHADO;
Eduardo MANGIAROTTI.

C) Commission des Présidents de Jurys Internationaux.

La Commission est élue comme suit :

MM. Paul ANSPACH, Président;

G. ROZGONYI;

L. CUOMO;

R. LEVY;

WARREN A. DOW;

JEHLICKA;

et un représentant de la Conf. Sud-Américaine, à désigner par celle-ci.

D) Commission du Barême des Voix.

(Le Barème des Voix n'étant modifiable que l'année des Jeux Olympiques, la Commission actuelle restera en fonction jusqu'après cette modification.)

MM. Paul ANSPACH, Président;

René LACROIX;

I. SCHOON:

E. EMPEYTA:

G. CANOVA.

E) Commission des Techniciens.

La Commission est élue comme suit :

MM. H. DRAKENBERG:

G. MAZZINI;

Ch. DEBEUR.

X

COMPOSITION DU BUREAU

M. le Président fait alors au Congrès la communication ci-après, hors de l'ordre du jour :

Il annonce que M. Henri LANGLOIS van OPHEM, qui fut son suppléant depuis 1933, absorbé par d'autres fonctions sportives, renonce à son mandat. Il le remercie vivement des services qu'il n'a cessé de lui rendre, et regrette sincérement sa détermniation. (Applaudissements)

Le Président fait part au Congrès de la composition de son Bureau :

Président suppléant : le Major F. van den HEUVEL, Président de la Fédération Royale Belge des Cercles d'Escrime.

Secrétaire-Général : M. Charles HUYBRECHTS;

Secrétaire-Trésorier : le Colonel BRICUSSE.

ΧI

PROJETS DE MODIFICATIONS AUX REGLEMENTS POUR LES EPREUVES

Le Président tout en reconnaissant l'intérêt et l'importance de certaines propositions, rappelle au Congrès les décisions des Congrès de 1938 et 1939, sur la question de principe. (Voir Procès-Verbal du Congrès de 1938, n° XV, pages 19 et 20, et Procès-Verbal du Congrès de 1939, n° VIII, page 15.) d'où il résulte que les propositions théoriquement devraient être présentées en 1949, prises en considération ou non, et soumises pour l'étude à la Commission; en 1950 elles seraient soumises au vote du Congrès; et applicables à partir du ler janvier 1951. Or les règlements actuels n'ont jamais encore été appliqués comme tels dans une épreuve de la F. I. E. Est-il logique de les modifier dans ces conditions? En tout cas, comme les Règlements doivent être déposés « ne varietur » au début de 1947 au C. I. O. pour les J. O. de 1948, il est impossible que les modifications proposées soient étudiées, puis votées, pour être déposées à temps au C. I. O. Dès lors, qu'on le veuille

ou non ce sont tout de même les règlements de 1940 qui seront appliqués aux J. O. Dans ces conditions le Président estime que sans examiner le fond, les différents projets pourraient être envoyés pour étude à la Commission des Règlements.

Après une discussion tant sur la question préjudicielle que sur le fond de certaines questions à laquelle ont pris part MM. Ferri, Poplimont, Schmetz, Agathon, Bontemps, Anselmi, Debeur, Empeyta, Drakenberg et de Beaumont, le Congrès décide :

- l°) que les propositions ne sont en tous cas pas recevables pour les J.O. de 1948, sauf bien entendu les petites rectifications de style proposées par les Fédérations belge et française, qui seront immédiatement transmises à la Commission, parce qu'elles n'affectent en rien le fond.
- 2°) Qu'exceptionnellement, à raison des six années creuses de guerre, le Congrès renvoie toutes les propositions, sans les discuter, à la Commission qui devra envoyer un questionnaire aux fédérations et devra faire rapport au Congrès de 1947 : suivant la nature des propositions le Congrès décidera s'il y a lieu de les appliquer immédiatement ou d'attendre la durée réglementaire.
- 3°) Que la procédure imposée par le Congrès de 1939 reprendra vigueur à partir de 1948, la décision de ce jour ne pouvant constituer un précédent.

XII

RAPPORT DE LA COMMISSION DES TECHNICIENS POUR LA SIGNALISATION ELECTRIQUE

Le Président accorde la parole à M. Hans DRAKENBERG qui lit le rapport suivant :

La Commission de Signalisation Electrique n'a pu se réunir depuis 1939. C'est ainsi que je dois prendre sur moi seul de vous rendre compte de la situation des questions de S. E.

MATERIEL F. I. E.

Le matériel électrique de la F. I. E. comprenant 2 appareils signalisateurs et 2 appareils de contrôle du tempage, sont maintenant réunis chez moi et en bon état.

SIGNALISATION EPEE.

Poursuivant la préoccupation constante de la Comission S. E. d'augmenter la sécurité des tireurs et améliorer le fonctionnement du matérie! électrique, je me permets de vous proposer d'adopter les amendements suivants au règlement électrique :

- a) Les arêtes qui relient deux pointes voisines des pointes d'arrêts (électriques) doivent être arrondies sur au moins la moitié de leur longueur. Application obligatoire à partir du les janvier 1947.
- b) Les pointes d'arrêts (électriques) doivent être maintenues par 2 vis diamétralement opposées. Application obligatoire à partir du ler janvier 1948.

Ces amendements reflétant fidèlement l'esprit du règlement actuel et ayant ainsi plutôt le caractère d'éclaircissements, j'espère que le Congrès estimera pouvoir les voter sans préjudice des dispositions visant la procédure à suivre pour des modifications du Règlement.

SIGNALISATION FLEURET.

Le Congrès de 1937 avait voté un crédit de 10,000 francs belges pour l'encouragement des constructeurs d'appareils pour le fleuret. A la suite d'une réunion mixte des Commissions de Prés. de Jury et de S. E., un programme a été publié dans l'Escrime et le Tir réunissant les conditions à remplir par un appareil de fleuret au point de vue escrime. En 1938, 5,000 francs belges ont été alloués à M. S. Carmina de Milano pour la réalisation d'un appareil. Au Ch. du Monde 1938 à Piestany la Commission S. E. a eu l'occasion d'examiner un appareil réalisé par M. Dino Rastelli, non sans mérite, mais présentant certaines insuffisances surtout au point de vue réalisation pratique. En 1939, M. Carmina déclare que son appareil est prêt, mais que la question de boutons pour les fleurets n'était pas encore au point.

Toutefois, certaines démonstrations, y compris des épreuves régulières, auraient eu lieu avec succès en Italie en 1939.

L'examen par la Commission S E, qui devait avoir lieu aux Ch. du Monde à Merano 1939 n'a pu avoir lieu.

Outre les problèmes des appareils centraux et des boutons pour le fleuret, il y a le problème du passage du fil électrique le long de la lame. La meilleure méthode jusqu'ici connue consiste à fraiser une rainure dans le côté sixte de la lame, mais la preuve de robusticité reste à faire.

CONCLUSION: Il est exclu, à l'heure actuelle, de prescrire, comme il a été question de faire lors des congrès précédents, l'appareil électrique pour les épreuves de fleuret des dames au prochain Ch. du Monde. Tout au plus, pourra-t-on espérer pouvoir faire à cette occasion une démonstration permettant finalement des conclusions positives. (Applaudissements.)

Après une brève discussion sur ce rapport, le Congrès décide que la première proposition de M. Drakenberg (abattre les angles des arêtes des pointes d'arrêts électriques) est adoptée et que la seconde question (double vis) est renvoyée à la Commission qui fera rapport au prochain Congrès.

XIII

CHAMPIONNATS DU MONDE

A) Championnats du Monde de 1947.

Les candidatures de Lisbonne et de Bruxelles sont seules maintenues.

Par 24 voix contre 20 et 4 abstentions, Lisbonne est choisie pour l'organisation des Championnats d'Europe de 1947.

M. Rocha remercie le Congrès, et fait part au Congrès que les Championnats seront organisés au mois de juin.

B) Autres Championnats du Monde.

- 1) M. Bergallo insiste vivement pour que les Championnats du Monde puissent être disputés autre part qu'en Europe; l'Amérique du Sud particulièrement serait heureuse de voir un jour ces championnats organisés par une de ses fédérations affiliées. (Renvoyé à la Commission des Statuts.)
- 2) Le Président rappelle au Congrès, que la prochaine assemblée devra désigner éventuellement le pays qui se chargerait d'organiser en 1948 le Championnat par équipes pour dames, épreuve qui n'est pas encore inscrite au programme olympique, malgré l'insistance de la F. I. E. conforme au désir exprimé par plusieurs fédérations.
- 3) Dès à présent, le Président annonce qu'il a reçu déjà les candidatures de l'Egypte et de Monaco pour les Championnats du Monde de 1949.

XIV

JEUX OLYMPIQUES DE LONDRES 1948

1) Monsieur Ch. L. de Beaumont fait part au Congrès de l'état des préparatifs pour les épreuves d'escrime des J. O. Elles se dérouleront au Palais d'Art de Wembley, à 500 mètres du Stade. Il y aurait huit pistes intérieures dont une spéciale pour les finales. A côté du bâtiment, dans ses jardins, seront aménagées huit pistes d'épée. Il y aura des bureaux à suffisance, des ateliers, des chambres de repos et vestiaires pour athlètes, restaurants, bar, etc.

M. de Beaumont signale que le Comité organisateur devra, avec le Bureau de la F. I.E., revoir de près l'horaire des épreuves, car le Comité organisateur ne dispose que de 13 jours au lieu de 14 à Berlin.

2) M. le Président signale que la Fédération d'Argentine a demandé d'une part que les jurys soient tirés au sort aux J. O. Le Président fait remarquer que cette question relève du Directoire Technique, mais qu'elle est difficile à satisfaire, étant donné que la préoccupation principale est de former des jurys neutres et compétents.

Le Président signale encore que la Confédération sud-américaine d'Escrime insiste pour qu'il y ait aux J. O. des juges sud-américains. Il lui a fait savoir qu'elle aurait certainement satisfaction si d'abord elle présente à la F. I. E. de bons Présidents de Jurys internationaux et qu'ensuite elle les amène aux J. O. et les annonce au Directoire Technique.

$\mathbf{x}\mathbf{v}$

JEUX DIVERS

Le Président signale au Congrès que de nombreuses épreuves sont déjà organisées à l'instar des J. O. avec l'assentiment du C. I. O., où l'escrime occupe une place importante.

Il en est ainsi des V Jeux Centre-Amérique et Caraïbe qui seront disputés cette année à Barranquilla (Colombie). Il expose les mesures qu'il a prises avec le Comité organisateur pour que les règlements et prescriptions imposés par la F. I. E. y soient intégralement respectés, comme il le fut en 1938 pour les mêmes jeux à Panama.

Dans la même idée, en 1947 seront disputés les Jeux Bolivariens à Lima, au Pérou, et en France les Jeux Interuniversitaires. La Fédération Française veut bien s'en occuper et veiller à la stricte application des règlements de la F. I. E.

Enfin le Président salue avec joie les 1ers Championnats Sud-Américains d'Escrime qui s'ouvrent ce jour même à Buenos-Ayres sous les auspices de la nouvelle Confédération Sud-Américaine (c'est-à-dire de la F. I. E.) et à laquelle il souhaite grand succès. Le second Congrès Sud-Américain se réunira par la même occasion.

XVI

PROCHAIN CONGRES

Le Congrès fédéral de 1947 se tiendra à Bruxelles vers la mi-mai, en principe les 9 et 10 mai.

XVII

DIVERS

l. — Calendrier.

Sur la demande de M. Bontemps, il est décidé que le Bureau demandera aux Fédérations le calendrier de leurs principales réunions en 1947, afin d'éviter un chevauchement d'épreuves intéressant plusieurs fédérations.

II. — Observation de la Tchécoslovaquie : Matches internationaux à 2 armes.

Monsieur Tille fait part au Congrès de ce qu'à l'occasion d'un récent match international à 2 armes, un pays a gagné l'épreuve d'épée et l'autre l'épreuve de sabre. Il estime qu'on ne pouvait dire qu'un pays était vainqueur, parce que dans l'ensemble des 2 armes il avait remporté plus de victoires individuelles, si cette clause n'avait pas été prévue formellement avant les rencontres.

Après les explications fournies par MM. Schmetz, Poplimont et Boisson, le Congrès décide, qu'à moins de convention contraire, un pays n'est pas vainqueur de l'autre, si dans un match à deux armes, le vainqueur à chaque arme n'est pas le même.

III. — Bulletin officiel.

M. le Président signale l'importance d'un Bulletin officiel. Après quelques explications de M. Duchaussoy, il est décidé que la Fédération française, étudiera le moyen de faire paraître dans son organe officiel un Bulletin de la F. I. E. et fera des propositions au Bureau sur les conditions matérielles et financières de cette publication.

IV. — Diplômes et Médailles.

Le Président rappelle au Congrès que les dernières médailles et diplômes de la F. I. E. que possédaient le Bureau lui ont été volés. Il demande au Congrès de l'autoriser de faire les démarches nécessaires auprès des Fédérations hollandaise et danoise pour retrouver le modèle du diplôme, et la matrice de la médaille et éventuellement en commnader un certain nombre de nouveaux. (Accord.)

V. — Interdiction par la Commission de Contrôle Interalliée à Berlin de pratiquer le sport de l'escrime en Allemagne.

Le Congrès décide, que puisque d'une part l'Allemagne a été exclue de la F. I. E., que d'autre part la Commission de Contrôle Interalliée estime que la pratique de l'escrime est comprise dans la préparation militaire, la F. I. E. ne doit pas intervenir dans cette question.

VI. — Commission pour encourager les Maltres d'Armes.

Sur demande de M. Beaurain, la question de savoir comment on pourrait promouvoir l'escrime professionnelle, à laquelle le Congrès de 1939 s'était vivement intéressé en créant une commission d'études, doit être reprise sans tarder.

Le Congrès décide de reconstituer cette Commission.

En font partie : MM. Anselmi, Beaurain, Duchaussoy, Empeyta et le Général Scheffer.

Monsieur Huybrechts, Secrétaire Général de la F. I. E., voudra bien se charger de centraliser la correspondance de cette Commission.

VII. — Challenge Russel:

Le Président signale au Congrès que plusieurs questions pendantes en 1939 devront être reprises au cours des exercices suivants, au fur et à mesure qu'elles se présenteront; parmi elles figure au premier plan le Challenge Russel dont il tâchera de reconstituer les bases.



L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre ne demandant plus la parole, le Président remercie les Congressistes de leur attention et de leurs précieux conseils. Il est heureux de constater l'esprit avec lequel les débats ont été tenus : une aurore nouvelle se lève pour la F. I. E. « Ayons confiance dans le jour qui se lève. »

M. Heide remercie le Président et lui témoigne la reconnaissance du Congrès pour tout ce qu'il a fait pour sauver la F. l. E., et le félicite de la façon dont il a dirigé le Congrès.

La séance est levée à 19 h. 15.

Le Secrétaire Général : Charles HUYBRECHTS. Le Président : Paul ANSPACH.

Décisions adoptées par le Congrès

2 2 22

Il sera créé un « Challenge Feyerick »	Pag
La circulaire du Président du 17-11-1945 sera reproduite au procès-verbal	
Une Commission d'enquête est nommée	1
L'Allemagne et le Japon sont exclus de la F. I. E	1
Les Fédérations rénovées d'Italie, de Hongrie, de Roumanie et de Finlande, restent au sein de la F. I. E	ī
La nouvelle Fédération autrichienne est admise à la F. I. E.	1
La Bolivie, la Colombie, l'Equateur sont définitivement admis .	13
Les dettes des Fédérations au 1-9-1939 seront exigibles	20
Aucune cotisation ne sera perçue pour les années 1940 à 1945	20
Décharge est donnée au Bureau pour sa gestion hors mandat depuis le 1-1-1941	20
Le mandat de M. Paul Anspach doit être considéré comme expirant le 31-12-1947	21
Exceptionnellement le Congrès nomme dès à présent le Président pour la période 1949-1952 : Monsieur Jacques Coutrot est élu Président de la F. I. E. pour 1949-1952 .	2,1
Le prix de la licence pour 1947, le taux des cotisations pour 1946 et provisoirement pour 1947 sont fixés .	21
Toutes les propositions de modifications aux Statuts sont renvoyées à la Commission des Statuts exceptionnellement élargie	27
Les Commissions sont exceptionnellement composées jusqu'en 1948	28
Exceptionnellement les projets de modifications aux Règlements pour les épreuves sont renvoyés à la Commission	30
Les arêtes des pointes d'arrêt électriques doivent être arrondies	31
La Fédération portugaise est désignée pour organiser les Championnats du Monde de 1947 à Lisbonne	31
Le prochain Congrès ordinaire se tiendra à Bruxelles en mai 1947	32
La Commission pour encourager les Maîtres est renommée	22

Table des matières

													1	Pages
Ordre du jour						•				•		-		2
Barème des voix				•		•				•			•	3
Pays représentés	•											•		4
Rapport moral du Président : l	Exerci	ice	1939	-194	5								•	5
	Exerci						•			٠		•	•	14
Nouveaux pays affiliés .			•				•					•	•	17
Rapport du Secrétaire-Trésorie	er				•			-	-		•	•	٠	17
Décharge à donner au Bureau		•		•	•		•	•				•	•	20
Election du Président					•		•			•	•	•	•	20
Trésorerie : Licences - Cotisati	ons							•			٠	•		21
Modifications aux Statuts .							٠.			•		٠		23
Commissions permanentes .												•	•	28
Composition du Bureau .			•									•		29
Modifications aux Règlements	pour	les	épre	euves						•			•	29
Signalisation électrique. — Ra	pport	t					-	•		•	•	•	•	30
Championnats du Monde .								•		•	•	-		31
J. O. de Londres. — Rappor	t.	•	•								•	•		31
Jeux divers								•		•	•		•	32
Prochain Congrès								•			•	•	٠	32
Questions diverses : Calendrio Médailles et Diplômes	er, M	atch	es in	terna	tiona	aux	à 2	arm	es,	Bulle	etin	offic	iel,	32
Commission pour encou	rager	les	Maî	tres										33
Relevé des décisions votées						•				•	•	•		34